

BEMEFAPFACA



Rapport annuel

2014-2015



Table des matières

TABLE DES MATIÈRES	3
1 INTRODUCTION	7
2 L'APFACA, L' ASSOCIATION PROFESSIONNELLE	9
2.1 AFFILIES	9
2.2 GROUPES DE TRAVAIL	9
2.3 L'ÉQUIPE DE L'APFACA	9
3 COMMUNICATION	10
3.1 BULLETINS D'INFORMATIONS	10
3.2 SITE WEB	10
4 SÉCURITÉ ALIMENTAIRE	11
4.1 UNE SEULE FEDERATION AVEC PLUSIEURS PLANS D'ÉCHANTILLONNAGE	11
4.1.1 Le plan sectoriel d'échantillonnage – Les principes	11
4.1.2 Différents plans d'échantillonnage (spécifiques)	14
4.1.3 Le plan sectoriel d'échantillonnage 2014	15
4.1.4 HFA (Healthy Farming Association)	17
4.1.5 Analyses individuelles	17
4.2 CONTAMINATIONS	18
4.3 EARLY WARNING SYSTEM (EWS)	19
4.4 GROUPES DE TRAVAIL HACCP ET PREMELANGES	20
4.5 OVOCOM ASBL	20
4.5.1 Guide Autocontrôle Alimentation animale – Nouvelle version	21
4.5.2 GMP Alimentation animale et Guide Autocontrôle Alimentation animale – Equivalence	21
4.5.3 International	22
4.5.4 Plate-forme la gestion de crises internationales	24
4.6 ASSURANCE RESPONSABILITE DU PRODUIT ET RECALL	24
4.7 AFSCA (COMITÉ CONSULTATIF)	24
4.7.1 Rapport des activités 2013	24
4.7.2 Publication des résultats d'inspection B2C	25
4.8 AFSCA (COMITE D'AUDIT INTERNE)	25

5	QUALITÉ	26
5.1	CAHIER DES CHARGES GÉNÉRIQUE VIANDE BOVINE	26
5.2	BELPORK.....	27
5.2.1	Registre AB.....	27
5.2.2	QS.....	27
5.2.3	Cahier des charges de qualité (contenu).....	27
5.3	BELPLUME.....	28
5.4	CODIPLAN/VEGAPLAN.....	28
5.5	QFL.....	29
5.6	PLATE-FORME GESTIONNAIRES DES CAHIERS DES CHARGES.....	29
6	SOCIÉTÉ	31
6.1	RÉDUCTION DES ANTIBIOTIQUES.....	31
6.1.1	Plan d'action de l'APFACA visant à réduire l'utilisation des antibiotiques.....	31
6.1.2	Convention Aliments médicamenteux	32
6.1.3	AMCRA.....	32
6.1.4	Essais sur le terrain	33
6.1.5	Collecte de données relatives aux antibiotiques.....	33
6.2	SÉCURITÉ AU TRAVAIL.....	34
6.3	THÈMES SANITAIRES.....	35
6.3.1	Fonds d'intervention Salmonelles	35
6.3.2	Grippe aviaire	36
6.3.3	Le virus DEP	37
7	ENVIRONNEMENT ET DURABILITÉ	38
7.1	DURABILITÉ	38
7.1.1	Plate-forme Aliments socialement responsables pour animaux	38
7.2	ENVIRONNEMENT.....	44
7.2.1	Explosion des poussières	44
7.2.2	Décret lisier.....	45
7.2.3	Convention aliments à basse teneur en nutriments	47
8	EXPORT	49
8.1	L'EMBARGO RUSSE	49

8.2	PLAN D'ÉCHANTILLONNAGE EXPORT.....	49
8.3	ACTIVITÉS D'EXPORTATION.....	50
9	ORGANISATIONS	51
9.1	INTERNATIONAL	51
9.1.1	<i>SecureFeed</i>	51
9.1.2	<i>NEVEDI</i>	52
9.1.3	<i>GMP+ International</i>	52
9.1.4	<i>KAT</i>	53
9.1.5	<i>FEFAC</i>	53
9.1.6	<i>QS</i>	54
9.2	NATIONAL.....	55
9.2.1	<i>ARMB & Maaldersvereniging</i>	55
9.2.2	<i>BEPEFA</i>	55
9.2.3	<i>VEPEK</i>	55
9.2.4	Concertation de la Chaîne agroalimentaire.....	56
9.2.5	<i>SALV</i>	58
9.2.6	<i>VCM</i>	58
9.2.7	<i>VILT</i>	59
10	FORMATIONS.....	60
10.1	ACHAT ET CONTRATS.....	60
10.2	EXPLOSION DES POUSSIÈRES	60
10.3	SÉCURITÉ AU TRAVAIL.....	60
11	RECHERCHES SCIENTIFIQUES.....	62
11.1	PROJET INSECTES	62
11.2	PROJET SOJA.....	62
11.3	ILVO – GROUPE D'UTILISATEURS POIDS OPTIMAL D'ABATTAGE	63
11.4	PROJET DE RÉTENTION.....	64
11.5	PROJET RÉSIDUS.....	64
12	TECHNIQUE & INNOVATION.....	66
12.1	SYSTÈME DE DOSAGE DE PRÉCISION	66
12.2	PRESCRIPTION ÉLECTRONIQUE	66

12.3	ALIMENTS MÉDICAMENTEUX	67
12.3.1	Convention zinc	67
12.3.2	Enquête.....	68
12.4	FEED DESIGN LAB	68
13	VOYAGE D'ÉTUDE EN CHINE.....	70

1 Introduction

VERTICAL, l'accent est mis sur la verticalité ! Nos tâches principales de cette année sont toutes dirigées verticalement et s'inscrivent dans le cadre de la Chaîne agroalimentaire. Et ce plus que jamais! Cette tendance se poursuivra dans les années à venir.

La sécurité alimentaire est et reste notre souci principal, quoi qu'on en pense. L'APFACA a, dès le début, joué pleinement la carte de "l'approche verticale au sein de la chaîne de l'alimentation animale." Il est clair que cette approche s'est révélée être la bonne ! La majorité des contaminations dans le secteur de l'alimentation animale sont dues à des "inputs"(essentiellement des matières premières et des additifs). Une bonne connaissance des processus de production, une mise à jour régulière et le partage des connaissances sont devenus une nécessité. Rassembler des connaissances demande des actions d'appui:

- Établir des contacts
- Créer un réseau de contacts
- Organiser des formations données par des techniciens compétents
- Collaborer avec d'autres systèmes

L'orientation verticale de la sécurité alimentaire ne peut se limiter à la chaîne de l'alimentation animale. Cette dernière doit entretenir une communication intense avec les autres maillons en aval: d'une part pour souligner l'importance des flux connexes et d'autre part pour montrer à l'industrie de la transformation les efforts déployés par notre secteur en vue d'une intervention rapide si besoin est. Cela est nécessaire pour éviter toute mauvaise communication, la méfiance, l'incompréhension, voire les mesures inutiles. L'industrie des aliments composés en Belgique a, dès le début, fait de la communication une priorité. Une stratégie qui porte ses fruits!

Dès la mise en place du système de sécurité alimentaire, les contacts internationaux se sont avérés très importants. Des accords de reconnaissance mutuelle avec des systèmes étrangers sont devenus une nécessité. Nous importons de grandes quantités de matières premières et nous exportons beaucoup d'aliments et de produits intermédiaires. Ce qui est relativement nouveau, c'est que nous devons nous diriger vers des systèmes de qualité qui permettent de certifier des produits finis (KAT, QS, PASTUS, ...). Nous constatons que des clusters nationaux et régionaux se forment (ou s'agit-il simplement de protectionnisme?). Nos entrepreneurs doivent, le cas échéant, réagir ad rem! En tant que pays exportateur, cela n'apporte rien de se cacher dans un cocon défensif et protectionniste ! Au contraire! De plus en plus d'entrepreneurs sont actifs au niveau international et doivent donc défendre leurs intérêts et chercher à collaborer!

Les systèmes de qualité existants comme Belpork, Belplume, Belbeef, Vegaplan, Codiplan, QFL devraient s'orienter internationalement et se structurer. L'APFACA a contribué à définir les premiers grands axes d'une chaîne efficace et harmonisée. Attention! Ici aussi, des réflexes protectionnistes nous guettent.

Les activités d'exportation nécessitent elles aussi une approche verticale: c'est ce que notre voyage en Chine nous a appris. Un plan d'action a été établi dans ce sens. L'exportation est également un thème important au sein de la Concertation de la Chaîne agroalimentaire.

En matière de durabilité une approche verticale et internationale s'impose. Sur le plan de l'alimentation animale, l'APFACA a pris les devants en mettant en place une initiative pour le soja durable certifié. Notre objectif a été atteint: 400.000 tonnes de soja durable certifié sont produites chaque année. Les autres matières premières suivront. MAIS ce qui est important, c'est que les autres maillons en aval commencent à tenir compte de ces initiatives en intégrant les exigences de durabilité dans les cahiers des charges, soutenus par des mesures politiques positives. Les agriculteurs devraient recevoir un bonus pour leurs efforts. Nous devons absolument éviter une stigmatisation de certaines matières premières. Interdire les graisses animales, par exemple, n'est pas une mesure durable. Rédiger des cahiers des charges qui imposent des restrictions en matière de soja est une stratégie INACCEPTABLE que nous ne pouvons souscrire. Nous préférons l'approche positive à l'approche négative: au lieu d'interdire des matières premières, nous imposons des critères auxquels les matières premières doivent répondre avant de pouvoir être utilisées, p.ex. la certification du soja durable. Nous lançons un appel fort!

Une formation loyale des prix des produits finis est et reste une préoccupation principale! Ici aussi l'approche verticale est nécessaire afin d'obtenir un plus grand soutien publique. L'homme de la rue doit être convaincu que l'agriculteur doit recevoir un meilleur prix pour pouvoir survivre, il en est de même pour les fournisseurs et l'industrie de la transformation. Nous disposons d'un potentiel énorme de savoir faire, de connaissances, de compétences technologiques, de formations et de personnel. Nous sommes en outre situés dans une région avec une grande densité de consommateurs, concentrés dans une zone de 500 km. Autrement dit, un mélange idéal pour continuer à développer encore davantage notre agro-industrie. Ce sont des opportunités que nous ne pouvons pas nous permettre de laisser tomber.

Finalement, les questions relatives à l'environnement sont elles aussi de plus en plus traitées à l'échelle internationale, une implication verticale est donc évidente. La législation PAS (l'Approche programmatique azote) qui agace tout le monde comme un chiffon rouge pour un taureau, risque d'avoir des conséquences irréversibles. Il faudra établir un dossier global, vertical pour pouvoir calculer l'impact.

Nous terminons par deux proverbes chinois:

*Ce n'est pas dans le vent, mais contre le vent que les cerfs-volants montent le plus haut (Lao Tsé)
Seul celui qui connaît son but trouve son chemin (Lao Tsé)*



Yvan Dejaegher - Directeur général APFACA



Luc Seurnyck - Président APFACA

2 L'APFACA, l' Association professionnelle

2.1 Affiliés

L'APFACA fut créée en 1944 par les fabricants et au service des fabricants d'aliments composés. Nos 160 affiliés ne sont pas uniquement au centre de nos activités, mais ils sont également étroitement impliqués dans la gestion de notre association. Ainsi, le Comité Permanent, le Conseil d'administration et les différents groupes de travail de l'APFACA sont composés **de membres enthousiastes** qui réfléchissent et qui progressent avec nous.

2.2 Groupes de travail

A travers les années, plus de **20 groupes de travail** ont été mis en place. Les membres des groupes de travaux sont régulièrement convoqués ou se réunissent ad hoc, pour se pencher sur des thèmes spécifiques. Les thèmes traités sont très divers et variés, comme par exemple la sécurité alimentaire (HACCP), le lisier, l'exportation, la sécurité au travail, les insectes, etc.

2.3 L'équipe de l'APFACA

C'est aux 9 membres de l'équipe de l'APFACA que revient le principal mérite du grand nombre d'activités réalisées chaque année. Nos collaborateurs assurent ensemble le suivi **technique et administratif** de tous les dossiers traités par notre association. Notre équipe est composée de 4 collaborateurs stratégiques et de 4 collaborateurs administratifs sous la direction du Directeur général, Yvan Dejaegher.



3 Communication



Sylvie Verboeckhoven est responsable de la communication chez l'APFACA. C'est la personne derrière les bulletins d'informations et le site web. Outre l'organisation d'événements, elle représente la fédération dans des groupes de travail « communication » (VILT, Vegaplan, AMCRA, ...).

3.1 Bulletins d'informations



Le monde ne s'arrête pas de tourner. De même, au sein du secteur des aliments composés, il y a toujours des nouveautés à raconter. Il n'est pas simple de tout suivre et tout rapporter. C'est pourquoi l'APFACA donne dans son bulletin hebdomadaire, l'**Apfa.Flash**, un aperçu des actualités de la semaine. L'Apfa.Flash contient un bref compte-rendu des réunions internes et externes de la semaine, les modifications récentes de la législation sur les aliments pour animaux, des faits intéressants à propos de notre secteur, un aperçu des notifications RASFF et beaucoup plus.

En 2013, l'APFACA a lancé un deuxième bulletin, l'**Analyse.Flash**, destiné aux participants aux plans d'échantillonnage. Ce bulletin rassemble plus spécifiquement toutes les nouveautés et toutes les informations importantes sur nos plans d'échantillonnage.

3.2 Site web

Un autre canal d'information est le site web de l'APFACA. Début 2014, notre site web a fait peau neuve avec une nouvelle structure et une nouvelle couleur (vert clair). Le nouveau site web a été accueilli avec enthousiasme, ce qui prouve le grand nombre de visites (20.000 visiteurs chaque mois).

Le site web est **régulièrement actualisé et complété**. L'APFACA essaie de **suivre l'actualité de près** et d'informer ses affiliés rapidement à propos d'une situation de crise, d'une modification d'un plan d'échantillonnage, des estimations des prix des matières premières, etc.



4 Sécurité alimentaire



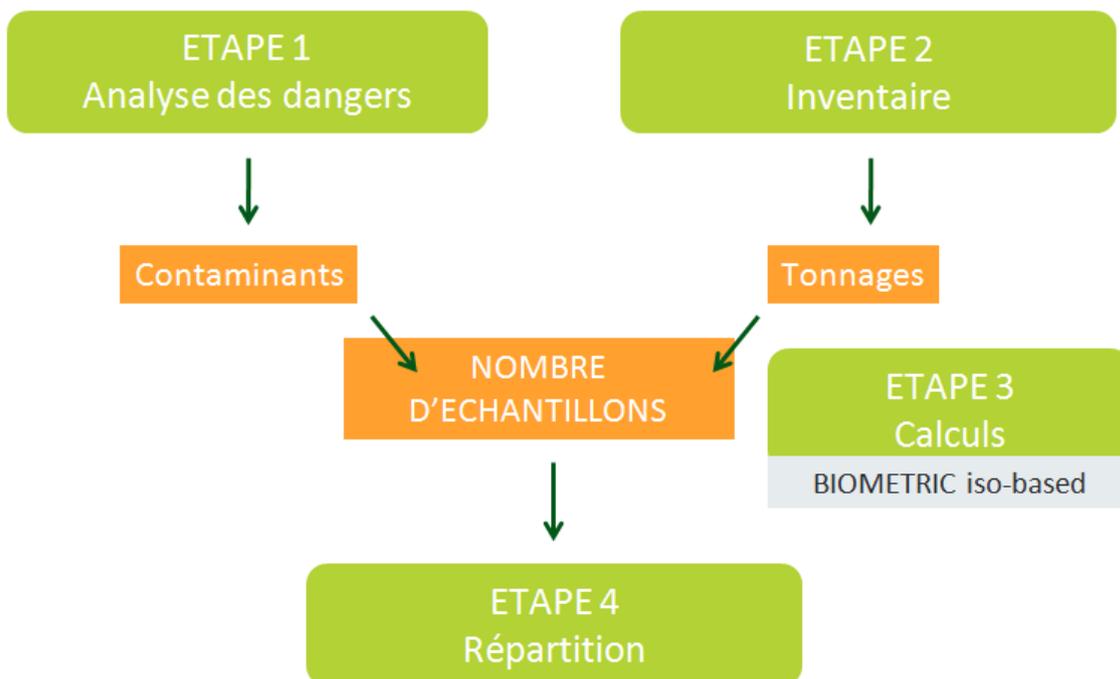
Karen Kerckhofs et Eline Overvoorde forment ensemble l'Equipe Analyse. Ces deux dames s'occupent des dossiers relatifs à la sécurité alimentaire et la qualité. Elles sont donc le point de contact pour toutes les questions relatives aux différents plans d'échantillonnage.

En tant que responsable de la gestion de crise, Karen suit de près les dossiers en cas de situation de crise.

4.1 Une seule fédération avec plusieurs plans d'échantillonnage

4.1.1 Le plan sectoriel d'échantillonnage – Les principes

Avant d'entrer dans les détails, nous donnons un aperçu des principes généraux sur lesquels chaque plan est basé. La méthodologie suivie est donc identique pour les différents plans (4 étapes).



Etape 1 – Analyse des dangers

Tous les dangers (physiques, microbiologiques et chimiques) potentiels liés au secteur des aliments composés pour animaux sont identifiés. D'une part, les contaminants (substances indésirables) sont identifiés et un plan de contrôle est mis sur pied en vue de détecter la présence des contaminants dans les matières premières, les prémélanges, les additifs et les aliments minéraux achetés (niveau 2). D'autre part, les dangers susceptibles d'apparaître lors de la production même des aliments composés (niveau 3) ou des prémélanges (niveau 1) sont également examinés. L'analyse de tous ces dangers mène à l'identification de combinaisons 'danger/matière'. Ce sont ces combinaisons sur lesquelles l'attribution des analyses est basée. Etant donné que l'analyse des dangers est quasiment la même pour tous les fabricants d'aliments composés (en tout cas si les aliments achetés sont pris en considération), le secteur a opté pour une analyse des dangers au niveau sectoriel. Les éventuelles différences (minimes) entre les entreprises individuelles font l'objet de l'attention des entreprises mêmes.

Etape 2 - Inventaires

L'inventaire est la liste des matières premières pour aliments des animaux, des additifs, des prémélanges et autres utilisés dans la production d'aliments composés (ainsi que leurs quantités). Les volumes de production (d'aliments composés ou des prémélanges) attendus sont également indiqués. Les inventaires permettent de se faire une idée du tonnage des matières premières utilisées et des produits fabriqués par le secteur entier.

Etape 3 – Calcul du nombre d'analyses

Le nombre (statistiquement étayé) d'analyses à exécuter au niveau sectoriel est calculé sur base des données recueillies dans les inventaires. L'objectif est de vérifier les dangers identifiés dans l'analyse des dangers. La méthode est basée sur les principes, élaborés antérieurement par l'APFACA et maintenant repris dans le document GMP AT-05 Monitoring (www.ovocom.be).

Etape 4 – Répartition des analyses

Dans une 4^{ème} et dernière étape, les analyses sont réparties entre les différents participants au plan d'échantillonnage sectoriel. Les analyses sont étalées sur une période de 12 mois. Les échantillons sont prélevés au moment indiqué par la fédération et sont ensuite envoyés au laboratoire en vue d'être analysés. 10% des échantillons sont prélevés par des tiers indépendants, les organismes de certification reconnus par Ovocom asbl.

Les fabricants participants reçoivent chaque année un aperçu des analyses à exécuter. Cet aperçu est consultable, début janvier, sur le site web de l'APFACA, sous la rubrique [Demandes d'analyse](#). Des formulaires de demande d'analyse peuvent être remplis et imprimés à partir du site web. Le formulaire doit accompagner l'échantillon qui est envoyé au laboratoire. Chaque année, l'APFACA conclut des contrats avec les laboratoires pour l'exécution des différentes analyses. Pour chaque contaminant, un laboratoire est désigné et des accords sont conclus quant à la méthode d'analyse, au délai de délivrance des résultats, aux frais d'analyse, ... Les résultats des analyses sont ensuite importés par l'APFACA et publiés sur www.bemefa.be. Chaque participant peut donc facilement consulter ses résultats d'analyse individuels et a accès à TOUS les résultats d'analyses de TOUS les

participants, évidemment sous forme anonymisée. Les résultats sont disponibles sous la rubrique [Analyses > Résultats](#).

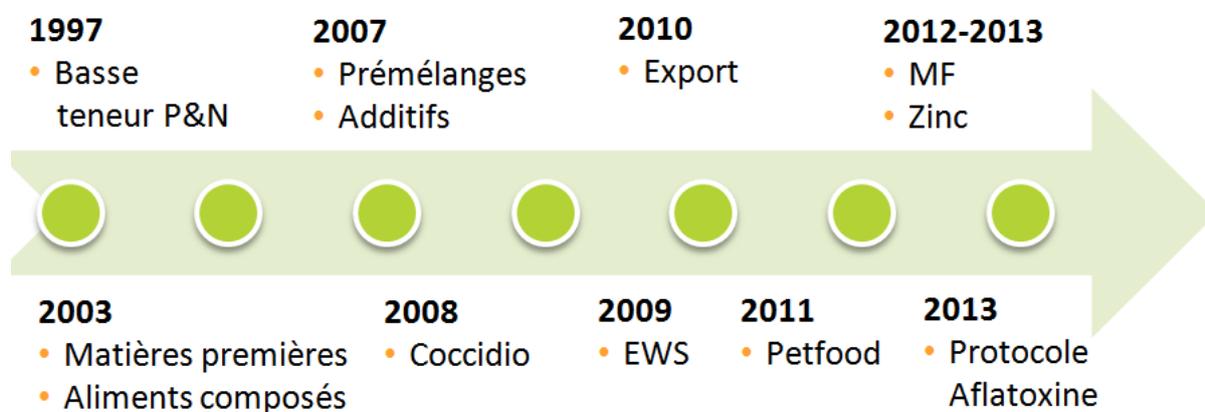
Il convient de remarquer que la participation au plan d'échantillonnage est obligatoire pour les membres de l'APFACA. Des dizaines d'autres fabricants, non-affiliés, participent également au plan sectoriel de l'APFACA. En 2014, au total 269 unités d'établissement (parmi lesquelles non seulement des entreprises belges mais aussi des entreprises françaises, luxembourgeoises et néerlandaises) ont participé au plan sectoriel.

Le plan sectoriel d'échantillonnage élaboré par l'APFACA, a clairement mérité sa place dans l'autocontrôle imposé aux opérateurs du secteur de l'alimentation animale. L'autocontrôle signifie que les entreprises contrôlent tous leurs flux entrants et sortants en fonction d'éventuels dangers qu'ils risquent d'introduire dans la chaîne alimentaire via l'alimentation animale. Les entreprises individuelles peuvent compter sur +/- 2000 analyses par an. Il convient de souligner que les entreprises sont tenues de comparer leur propre analyse des dangers avec celle du secteur, pour ensuite ajouter des compléments individuels si nécessaire. L'Agence fédérale pour la sécurité de la chaîne (AFSCA) et le Comité scientifique de l'AFSCA ont validé l'approche de l'APFACA. Tous les systèmes de qualité, comme QFL, Belpork, Belplume, Belbeef citent comme référence le système de contrôle mis en place par l'APFACA.

L'APFACA a investi, pendant des années, dans l'automatisation de son plan d'échantillonnage. A en croire les réactions des participants, les investissements ont porté leurs fruits. Le système belge des contrôles a même été recommandé en 2014 par l'Office alimentaire et vétérinaire (OAV). Cette organisation européenne contrôle le fonctionnement des différentes approches nationales de la sécurité alimentaire (l'AFSCA, en Belgique). En 2014, l'AFSCA a publié un [rapport](#) à l'occasion de l'audit qui a eu lieu en Belgique en novembre 2013. L'objectif de l'audit consistait entre autres à évaluer les mesures appliquées pour l'identification des dangers à travers la chaîne alimentaire, tant au niveau de l'autocontrôle qu'au niveau du contrôle de l'autocontrôle. Les inspecteurs de l'OAV qualifient notre plan d'échantillonnage comme « un système solide et poussé de contrôle »! L'AFSCA a reçu la remarque qu'un suivi plus méticuleux des résidus de coccidiostatiques s'imposait.

Notre ambition est de mettre en place un système aussi performant que possible. D'autres secteurs sont intéressés. Ainsi, les fabricants des margarines participent depuis 2013 à notre plan d'échantillonnage. Ils utilisent (en partie) les mêmes huiles et graisses que les fabricants d'aliments composés. L'approche de l'APFACA est suivie à l'échelle internationale. Tant KAT (système international de qualité pour les oeufs) que QS (Duitse Qualität und Sicherheit) font référence aux contrôles de l'APFACA.

4.1.2 Différents plans d'échantillonnage (spécifiques)



L'approche décrite ci-dessus fut appliquée pour la première fois en 2003, avec un plan sectoriel pour l'achat de **matières premières des aliments pour animaux** destinées à la production **d'aliments composés pour animaux**. En 2007, la production de **prémélanges** et l'achat d'**additifs** ont été ajoutés au scope du plan. Tout ceci constitue la base du plan d'échantillonnage sectoriel classique, qui couvre la production d'aliments composés et de prémélanges.

En 2008, un nouveau plan d'échantillonnage fut porté sur les fonds baptismaux : un plan pour la détection de résidus de **coccidiostatiques**. Un aliment pour animaux non-cibles (aliment qui n'est pas supposé contenir des coccidiostatiques) risque (par contamination croisée inévitable) de contenir des résidus de coccidiostatiques si cet aliment est fabriqué après la production d'un aliment pour animaux à base de coccidiostatiques (aliments pour animaux cibles). Afin de mieux contrôler ces risques de contamination croisée, l'APFACA élabore depuis 2008 un plan d'échantillonnage coccidiostatiques (niveau 3_bis), auquel tous les fabricants utilisant des coccidiostatiques participent. En 2014, 19 unités d'établissement étaient concernées.

Pour les **exportations** vers des pays tiers, l'APFACA a prévu un autre plan spécifique, composé de différents volets. En 2014, le plan d'échantillonnage export a été souscrit par 18 unités d'établissement. Pour plus d'informations, cf. [8.2 Plan d'échantillonnage export](#).

Les fabricants de **petfood**, en première instance les fabricants de mélanges de graines pour oiseaux, achètent beaucoup de matières premières auprès de fournisseurs non-GMP. En vue de garantir la sécurité alimentaire de ces matières premières, l'APFACA a lancé en 2011 un nouveau plan d'échantillonnage petfood. En 2014, ce plan comptait 2 participants, auxquels ont été attribués 96 analyses.

[Plus loin](#) dans ce rapport, vous retrouverez plus d'informations sur notre **système Early Warning** pour le contrôle de la présence de mycotoxines dans les céréales au moment de la récolte.

Depuis 2013, nous consacrons une attention plus particulière à la présence d'**aflatoxine B1** dans le maïs. Ovocom a rédigé un protocole GMP BT-16 suite à une série d'incidents début 2013. Le

protocole est toujours d'application. L'APFACA a élargi son plan d'échantillonnage avec des analyses supplémentaires pour contrôler la présence d'aflatoxine B1 dans le maïs d'origine spécifique.



En 2013, l'APFACA a mis en place deux autres nouveaux plans, qui trouvent leur origine dans des conventions conclues avec les autorités. Un premier plan est lié à la Convention **Aliments médicamenteux** (cf. [6.1.2 Convention médicamenteux](#)) qui contrôle la présence de résidus de substances actives ajoutées via le mélangeur principal lors de la production d'aliments médicamenteux. Tout comme dans le cas des coccidiostatiques, des résidus de médicaments risquent de se retrouver dans des aliments non-médicamenteux (contamination croisée inévitable). A partir de 2014, il est interdit d'incorporer un prémélange médicamenteux enregistré à base d'antibiotiques via le mélangeur principal. Le plan d'échantillonnage couvre donc uniquement la production des aliments suivants: aliments médicamenteux pour vermifuger, aliments médicamenteux à base d'oxyde de zinc et aliments médicamenteux en granulés pour lapins (3 types d'aliments dont la production est encore autorisée via le mélangeur principal). En 2014, 75 analyses ont été planifiées, distribuées entre 24 entreprises. Les résultats de ce plan sont soumis à l'évaluation de l'AFSCA.

Au total, 77 unités d'établissement ont participé au plan **Zinc** en 2014. Ce plan comprend des analyses d'aliments pour porcs d'engraissement (> 23 kg) destinés aux exploitations porcines belges. La teneur en zinc retrouvée dans ces aliments pour porcs d'engraissement est comparée aux normes fixées par la Convention zinc. Chaque année a lieu une réunion d'évaluation avec le Service Public Fédéral Santé publique, Sécurité de la chaîne alimentaire et Environnement (SPF Santé publique), l'AFSCA et l'Agence fédérale des médicaments et des produits de santé (l'AFMP). Les autorités ont applaudi les efforts du secteur des aliments composés. Pour plus de détails concernant cette Convention, cf. [12.3.1 Convention zinc](#). Le plan sera poursuivi en 2015.

Une dernière convention pour laquelle l'APFACA élabore un plan d'analyses annuel est la Convention **Aliments à basse teneur en nutriments**. Le plan concerne les aliments pour animaux à basse teneur en protéines et en phosphore, contribuant ainsi à réduire dans l'environnement le rejet en nutriments. En 2014, plus de 1.500 analyses ont été exécutées. Pour plus de détails concernant cette Convention, cf. [7.2.3. Convention Aliments à basse teneur en nutriments](#).

4.1.3 Le plan sectoriel d'échantillonnage 2014

Comme nous l'avons déjà signalé, au total **269 unités d'établissement ont participé** au plan sectoriel classique d'échantillonnage de l'APFACA en 2014.

Les principes sur lesquels le plan d'échantillonnage est basé ont déjà été expliqués. Nous vous donnons ici un premier aperçu des **résultats des analyses exécutées en 2014**. Un aperçu plus détaillé sera publié sur notre site web, cet aperçu sera accessible à tous les participants.

Le plan sectoriel 2014 a prévu 2.104 analyses, réparties sur tous les participants et étalées sur la période d'un an : 59 analyses au niveau 1 (production de prémélanges), 1.602 analyses au niveau 2 (achat auprès d'un fournisseur certifié de matières premières pour aliments des animaux, d'additifs, de prémélanges et d'aliments minéraux) et 443 analyses au niveau 3 (production d'aliments composés).

Au **niveau 1**, toutes les 59 analyses planifiées ont été effectivement exécutées. Il s'agit d'analyses pour la détection de métaux lourds. Aucun dépassement de la norme n'a été détecté.

La majorité des échantillons sont prélevés au **niveau 2** (1.602 analyses). Les analyses au moment de l'achat de matières premières des aliments pour animaux représentent 85% des analyses au niveau 2. Le plan d'échantillonnage 2014 a pris en compte les paramètres d'analyse suivants : mycotoxines (356), pesticides (299), dioxines et PCB de type dioxine (201), métaux lourds (139), salmonelles (123), PCBs (110), HAPs (76) aflatoxine B1 (70), acide cyanhydrique (52), mélamine (42), moisissures (39), antibiotiques (24), ambrosia (23), impuretés insolubles (13), paraquat (10) et pour finir les entérobactéries (6). Un dépassement de la valeur maximale recommandée pour le zéaralénone dans le maïs a été signalé. Un échantillon d'arachides pelées présentait une teneur en aflatoxine supérieure à la norme.

Les 443 analyses planifiées au **niveau 3** étaient réparties comme suit: 145 analyses pour détecter la présence de métaux lourds (production d'aliments minéraux), 149 analyses de salmonelles et 149 analyses de mycotoxines (production d'aliments composés). 50% des analyses de salmonelles portaient sur des échantillons d'aliments pour volailles, 30% sur des échantillons d'aliments pour porcs et 20% sur des échantillons d'aliments pour bovins. Un tiers des analyses de mycotoxines portaient sur des échantillons d'aliments pour bétail laitier. Toutes les analyses planifiées au niveau 3 ont été exécutées. La présence de salmonelles a été détectée 2 fois: 1 fois, la présence de *S. Livingstone* dans des aliments pour chevaux et 1 fois, la présence de *S. Seftenberg* dans des aliments pour porcs.

Le tableau ci-dessous contient plus de détails.

PES 2014 - PLANNING

	Préemballages		Additifs		Matières premières		Aliments minéraux (ex-haut)		Aliments composés		Aliments minéraux (productions)		TOTAL
	TOTAL NIV 1		TOTAL NIV 1		TOTAL NIV 2		TOTAL NIV 2		TOTAL NIV 3		TOTAL NIV 3		
4 métaux lourds (As, Cd, Hg, Pb)	59	59	22	54	20	2	98		145	145		302	
5 métaux lourds (As, Cd, Hg, Pb, F)			8	33			41					41	
Aflatoxine B1				70			70					70	
Ambrosia				23			23					23	
Antibiotiques				24			24					24	
Acide cyanhydrique				52			52					52	
Dioxines et PCB de type dioxine (autres matrices) - jour + 3			70	76	20	2	168					168	
Dioxines et PCB de type dioxine (graisses & huiles) - jour + 2				33			33					33	
Enterobacteriaceae				6			6					6	
Mélamine			14	28			42					42	
Scières				19			19					19	
Mycotoxines				356			356	149		149		505	
Impuretés insolubles				13			13					13	
HAPs				76			76					76	
Paraquat				10			10					10	
PCB 24h - autres matrices			27	37	20	2	86					86	
PCB - graisses animales				24			24					24	
Pesticides			22	277			299					299	
Salmonella				123			123	149		149		272	
Moisissures				39			39					39	
TOTAL	59	59	163	1.373	60	6	1.602	298	145	443		2.104	
	NIV 1		NIV 2				NIV 3						

4.1.4 HFA (Healthy Farming Association)



A la demande explicite de HFA (la branche belge de Bleu Blanc Coeur en France), l'APFACA a contribué à spécifier clairement dans **un manuel de qualité** les exigences imposées au secteur de l'alimentation animale. En même temps, l'APFACA a voulu s'assurer que le contrôle de ces exigences supplémentaires puisse avoir lieu lors de l'audit habituel par les organismes de certification. Ces derniers ont été invités pour une formation spécifique à ce sujet, organisée par l'APFACA. La liste des auditeurs et des organismes de certification agréés est disponible sur notre site web sous la rubrique [Dossiers > Qualité > Cahiers des charges](#).

L'APFACA a élaboré un plan d'échantillonnage au service des organisateurs de HFA. Le plan est axé sur les aliments composés (en ce moment, uniquement les aliments pour porcs). Un accord a été conclu dans ce contexte avec les services du Prof. Stefaan Desmet. Les échantillons que les participants au HFA doivent prélever, sont ajoutés à leur aperçu des analyses (pour les plans d'échantillonnage de l'APFACA).

4.1.5 Analyses individuelles

Les affiliés (de soutien) bénéficient, pour leurs analyses individuelles, des mêmes tarifs avantageux que l'APFACA a négociés avec les laboratoires pour les analyses dans le cadre du plan sectoriel d'échantillonnage. Ces analyses individuelles ne sont pas prévues par le plan sectoriel, mais elles sont effectuées par les entreprises qui souhaitent les réaliser pour leur propre compte. De plus en plus de fabricants font appel à ce service. En 2014, plus de 3.600 demandes d'analyses individuelles ont ainsi

été soumises. Dans la plupart des cas, il s'agit d'analyses de salmonelles (2.500 demandes d'analyses), les autres types d'analyses fréquemment demandées sont : les analyses en vue de déterminer le total des comptages ou les analyses de métaux lourds, de dioxines , de PCBs de type dioxine, de mycotoxines et d'aflatoxine B1, ...

4.2 Contaminations

Selon l'Arrêté royal du 14 novembre 2003 relatif à l'autocontrôle, à la notification obligatoire et à la traçabilité dans la chaîne alimentaire : *Tout exploitant informe immédiatement l'Agence lorsqu'il considère ou a des raisons de penser qu'un produit qu'il a importé, produit, cultivé, élevé, transformé, fabriqué ou distribué peut être préjudiciable à la santé humaine, animale ou végétale.* L'Agence alimentaire élabore le cas échéant, en collaboration avec l'opérateur, **un plan de traçabilité et un plan d'action** et évalue s'il est nécessaire de mettre les autres Etats membres au courant (p.ex. en cas d'exportation). La notification se déroule par le biais du portail *Rapid Alert System for Food and Feed* (RASFF), le Réseau d'alerte rapide pour les denrées alimentaires et les aliments pour animaux. Sur le portail [RASFF](#), il est possible de consulter l'historique des notifications.

Ovocom, Plate-forme de Concertation de la Filière Alimentation Animale, a également dressé un aperçu de toutes les notifications [RASFF concernant le FEED](#) parues en 2014. Le Système européen d'alerte rapide pour les denrées alimentaires et les aliments pour animaux (RASFF) a enregistré 318 notifications d'alerte et 342 notifications d'information en 2014 (certaines notifications RASFF traitent plusieurs paramètres). La Belgique vient en tête de la liste des pays notificateurs, suivie par l'Allemagne et l'Autriche. Plus de 64% des notifications concernaient les matières premières, 7% concernaient les aliments pour animaux et 19% concernaient le petfood. Dans 10 % des cas, il s'agissait d'additifs. Les prémélanges étaient les moins fréquemment mentionnés. Les risques microbiologiques ont été le plus détectés (55% des notifications), suivis par les OGM (9%) et les mycotoxines (8%).

Il n'est pas toujours facile d'interpréter correctement les résultats des analyses. Chaque jour, l'APFACA apporte **aide et conseil** à ses affiliés. Au cas où un dépassement de la norme est détecté, l'association professionnelle accompagne ses affiliés, s'ils le souhaitent, de manière très intensive. L'APFACA coordonne et facilite le plan sectoriel d'échantillonnage, par contre, c'est aux entreprises participantes d'assumer leur responsabilité en ce qui concerne la représentativité des échantillons, les conditions d'échantillonnage et les conditions de stockage des échantillons, l'application de la législation, le respect de l'obligation de la notification obligatoire, etc.

En 2014, nous étions confrontés à des difficultés d'évaluation de certains résultats d'analyses de pesticides d'échantillons de produits transformés. **Le Règlement (CE) n° 396/2005** concernant les limites maximales applicables aux résidus de **pesticides** présents dans ou sur les denrées alimentaires et les aliments pour animaux d'origine végétale et animale contient une liste des LMR pour les produits non transformés. Le règlement fixe les limites maximales applicables aux résidus de pesticides présents dans un produit non transformé. En cas de produit transformé (pensez p.ex. à la pulpe d'agrumes comme produit transformé à base d'agrumes ou au son de riz comme produit

transformé à base de riz), il convient de tenir compte du processus de production du produit transformé lors de l'interprétation des résultats. Ce n'est que le fournisseur /producteur du produit transformé qui peut donner la réponse décisive.

4.3 Early Warning System (EWS)

Depuis quelques années, l'APFACA, l'Association Royale des Meuniers Belges (ARMB) et l'Association de négociants en céréales et autres produits agricoles (Synagra) publient des rapports qui dressent le bilan des concentrations en mycotoxines dans les céréales au moment de la récolte. Il s'agit d'une part de céréales à paille (orge, avoine, blé, triticale et épeautre) et d'autre part de maïs, surtout d'origine belge ou en provenance de nos pays voisins. L'APFACA peut compter sur ses affiliés pour l'envoi de ces résultats d'analyses. Les rapports sont consultables sur notre site web, sous la rubrique [Analyses > Résultats > Aperçu sectoriel](#).

Un **premier rapport**, publié en septembre, concernait un contrôle ciblé en vue de détecter la présence de **mycotoxines** dans l'orge, l'avoine, le blé, le triticale, le seigle et l'épeautre. En 2014 au total 246 échantillons ont été prélevés (immédiatement après la récolte) et analysés. Les résultats des analyses ont ensuite été comparés avec les normes ou valeurs indicatives en vigueur (pour le feed et pour le food).

Les résultats montrent que dans 117 des 246 échantillons, au moins 1 mycotoxine a été détectée et quantifiée (au-dessus de la limite de détection), ce qui correspond à 48% des échantillons analysés. Pour le déoxynivalenol (DON), la valeur maximale enregistrée s'élevait à 3.280 ppb (blé fourrager), la valeur indicative étant fixée à 8.000 ppb. En 2014, 94% des échantillons affichaient des résultats en-dessous de la limite de détection pour le zéaralenon (ZEA). Quant à la présence d'Aflatoxine B1, de Fumonisine B1 et B2, les valeurs se situent partout en-dessous de la limite de détection ; il en est de même pour 91 % des résultats des analyses pour la détection d'ochratoxine A (OTA). La valeur maximale retrouvée pour la somme de T-2 et HT-2 était de 604 ppb (avoine). La valeur indicative pour les produits à base de céréales destinés à l'alimentation animale et aux aliments composés est de 500 ppb et 1.000 ppb pour l'avoine.

Les résultats des analyses de la **récolte de maïs** ont été regroupés dans un **deuxième rapport**. Avec 3 fois plus de résultats qu'en 2013, le secteur a pu se faire une idée fiable du niveau de contamination par les mycotoxines dans le maïs (essentiellement d'origine belge et française) en 2014. La tendance était la même pour le maïs d'origine néerlandaise et allemande. Cette année, la récolte du maïs est caractérisée par une **présence en DON et ZEA plus élevée** par rapport à l'année précédente, ce que le secteur attribue à des conditions météorologiques humides et chaudes au moment de la floraison. Même s'il n'y pas eu de dépassement des teneurs maximales, le secteur a appelé à la vigilance. Pour les fumonisines, HT2, T2, Aflatoxine B1 et OTA les résultats étaient satisfaisants. Ces mycotoxines n'ont pas été retrouvées ou ont été



retrouvées en plus basses quantités dans les échantillons de maïs.

Comme mentionné avant, il s'agit surtout de céréales en provenance de la Belgique ou de nos pays voisins. L'APFACA rêve de mettre sur pied une initiative internationale analogue. Le chemin à parcourir est encore long!

Pour finir, il convient d'ajouter que l'APFACA contribue également aux **contrôles mis en place pour détecter la présence de mycotoxines avant la récolte**. Sous la tutelle du "Conseil de Filière Wallonne Grandes Cultures CFGC-W" et en collaboration avec les différents centres de recherche dans le Nord et le Sud du pays (Inagro: Beitem, UGent, CRA-W:Gembloux, les services agricoles de la Province de Liège, l'Unité de Phytotechnie de ULg-Gembloux Agro Bio Tech, le CARAH à Ath), une centaine de champs d'essais (champs de blé) ont été suivis de près en Belgique (prélèvement d'échantillons et analysés) permettant de définir le niveau de contamination et le risque de présence de déoxynivalenol (DON). La rapport parle pour le DON d'un niveau de contamination inférieur par rapport à 2014 et comparable avec l'année 2013. Pour l'année de récolte on s'attendait à un niveau de risque limité ou modéré en ce qui concerne la présence des fusariotoxines.

4.4 Groupes de travail HACCP et Prémélanges.

Le caractère dynamique des plans d'échantillonnage et des analyses des dangers demande **une mise à jour constante**. Les adaptations sont apportées après consultation du Groupe de travail HACCP (*Hazard Analysis of Critical Control Points*) et du Groupe de travail Prémélanges de l'APFACA. Les experts se réunissent en général 4 fois par an pour se pencher, entre autres, sur les dépassements récents. Les Groupes de travail s'occupent également de l'actualisation des analyses des dangers, de l'évaluation de nouvelles matières premières, des protocoles d'analyse, des résultats d'analyses, de l'inventarisation des matières premières utilisées, de l'élaboration et du suivi des plans d'échantillonnage.

4.5 OVOCOM asbl

La Plate-forme de concertation de la filière 'alimentation animale' (Ovocom) fut créée en 2001. L'APFACA a été dès le début  étroitement impliquée dans les activités d'Ovocom. Le 15 mai 2013, Yvan Dejaegher, Directeur général de l'APFACA, fut élu comme président d'Ovocom et ce pour un mandat de trois ans.

Ovocom est la Plate-forme de concertation des associations professionnelles dont les membres (entreprises) sont actifs dans la filière 'alimentation animale'. Avec cette approche verticale, Ovocom veut **contribuer à la production d'aliments pour animaux sûrs**.

L'objectif d'Ovocom est donc de mettre à la disposition des entreprises de la filière 'alimentation animale' un système fiable, crédible et abordable de sécurité des aliments pour animaux. C'est pourquoi Ovocom est gestionnaire du GMP Alimentation animale, un schéma de certification pour

les aliments pour animaux. En 2005, Ovocom a publié la première version de son [Guide de l'Autocontrôle Alimentation Animale](#) (G-001).

Ovocom attache une grande importance à la communication. Ainsi vous retrouvez sur le [site web d'Ovocom](#) des informations utiles, par exemple concernant le **fonctionnement international** de la Plate-forme, ainsi que tous les bulletins d'informations, destinés aux participants GMP. Ces bulletins contiennent des informations sur les activités déployées par Ovocom ou des informations importantes concernant les différents secteurs. Le site web contient aussi le programme annuel des formations (formations thématiques, formations générales de base sur le GMP ou concernant la législation relative à l'alimentation des animaux). Ces formations sont très intéressantes pour les auditeurs internes débutants ou pour les responsables qualité au sein d'une entreprise.

4.5.1 Guide Autocontrôle Alimentation animale – Nouvelle version

Les modifications résultent notamment de l'ajout du document 'AT-14 : Valeurs-cibles pour aliments médicamenteux' au Guide autocontrôle. Il est d'application pour les fabricants belges d'aliments médicamenteux concernés par la [convention relative aux aliments médicamenteux](#).

En outre, le document 'AT-01 : Législation' modifié a été intégré à la nouvelle version du Guide autocontrôle. Le document a récemment été scindé en deux parties. La première consiste en un document général sur la législation sectorielle alors que la deuxième est composée d'annexes, reprenant la législation européenne d'une part et la législation belge d'autre part.

Enfin, le document 'CC-00 – Prescriptions pour la certification' a été modifié. Lorsqu'une entreprise réalise uniquement des activités de négoce et lorsque celles-ci concernent seulement l'achat de produits primaires non transformés qui, par la suite, sont vendus à des éleveurs, alors une fréquence trisannuelle s'applique. Par cette modification, la fréquence d'audit est harmonisée avec la fréquence d'audit déjà d'application dans le guide G-014 (industrie de transformation et négoce des pommes de terre, fruits et légumes).

4.5.2 GMP Alimentation animale et Guide Autocontrôle Alimentation animale – Equivalence

Les entreprises certifiées GMP sont automatiquement conformes au Guide Autocontrôle Alimentation animale. Le Guide contient toutes les **exigences légales** que les entreprises doivent respecter. Le GMP contient en plus une série d'exigences extra-légales, qui sont considérées comme étant essentielles à la production d'aliments sûrs.

Jusqu'à présent, 2 certificats séparés étaient délivrés. En 2014, Ovocom a introduit, auprès de l'AFSCA, une demande d'équivalence entre le GMP et le Guide. Si les conditions requises sont remplies, les entreprises qui détiennent un certificat GMP recevront automatiquement un certificat pour le Guide Autocontrôle, un certificat séparé pour le Guide Autocontrôle Alimentation animale ne sera plus exigé par l'AFSCA.

4.5.3 International

4.5.3.1 EFISC

En 2014, Ovocom et EFISC ont signé un accord de reconnaissance mutuelle relatif à leurs standards de qualité (GMP Alimentation animale en EFISC Code). L'accord est entré en vigueur en mai 2014. EFISC est le **système de qualité européen des entreprises de trituration d'oléagineux et de l'industrie de l'amidon**.

Le champ d'application de cet accord d'interchangeabilité se limite aux matières premières des aliments pour animaux mentionnées sur le certificat EFISC et fabriquées par les fabricants des secteurs suivants:

- Huile végétale et tourteau
- Production d'amidon

Dans le cadre de cet accord, EFISC introduit, e.a. à la demande d'Ovocom, un système d'**audits inopinés**, et ce à partir du 15/02.

4.5.3.2 Coceral

En avril 2014, Ovocom et Coceral ont renouvelé leur accord de reconnaissance mutuelle. Coceral, gestionnaire du Code GTP, est l'association européenne du **commerce des céréales, du riz, des oléagineux pour aliments des animaux, de l'huile d'olive, des huiles et des graisses ainsi que de l'approvisionnement agricole**. Ainsi, l'accord d'interchangeabilité entre le GMP Alimentation animale et le code GTP a été scellé.

4.5.3.3 GAFTA

Un accord de reconnaissance mutuelle entre le GMP Alimentation animale et GTAS a également été poursuivi en 2014, grâce à l'accord renouvelé entre Ovocom et la *Grain and Feed Trade Association* (Gafta). Cette **organisation commerciale internationale** est gestionnaire du Trade Assurance Scheme (GTAS), une réglementation basée sur les principes HACCP. L'organisation s'adresse à des entreprises du commerce international en céréales/matières premières pour aliments des animaux.

4.5.3.4 GMP+

Après une longue période d'entretiens, Ovocom et GMP+ International sont arrivés à un accord concernant une nouvelle reconnaissance mutuelle temporaire relative à leurs standards. L'accord est entré en vigueur en mars 2015 et prend fin en août 2015. L'accord contient une série d'exigences spécifiques comme p.ex. l'introduction d'audits inopinés obligatoires dans le schéma GMP+ FSA. Un plan d'action concret propose une série d'actions spécifiques.

Ovocom et GMP+ International ont publié les conditions harmonisées pour l'achat de (anciennes) denrées alimentaires. En mai 2012, Ovocom et GMP+ International ont décidé de lancer le projet afin d'**harmoniser toutes les conditions d'achat**. L'harmonisation des conditions d'achat pour les (anciennes) denrées alimentaires faisait partie de cette initiative. Ovocom et GMP+ International ont développé un protocole spécifique, permettant l'achat de (anciennes) denrées alimentaires en provenance de producteurs de l'industrie du secteur alimentaire (food) non certifiés GMP/GMP+ et destinées à l'alimentation animale. Le protocole en question définit les conditions auxquelles doit répondre l'opérateur du secteur de l'alimentation animale (feed), certifié GMP/GMP.

4.5.3.5 GBP AC (Oqualim)

À l'échelle internationale également, Ovocom met à disposition une **check-list** facilitant la réalisation des audits combinés pour GMP – GBP AC. En France, plusieurs fabricants d'aliments composés disposent à la fois d'un certificat GBP AC (Oqualim) et d'un certificat GMP Aliments pour animaux (Ovocom). Afin de simplifier la réalisation des audits combinés et de réduire les charges administratives, Ovocom met à disposition cette [check-list spécifique](#) visant à la certification conjointe des deux standards.

Les entretiens avec Oqualim (le gestionnaire du cahier de charges GBP AC et du plan d'échantillonnage français pour l'industrie des aliments composés pour animaux), se poursuivent. Oqualim souhaite obtenir une interchangeabilité de son standard avec le standard d'Ovocom, mais l'approche française, qui est très différente de l'approche belge, reste à ce jour un obstacle. Ovocom part d'une approche verticale, avec une certification GMP couvrant toute la chaîne des aliments pour animaux, tandis que la France vise plutôt une approche horizontale par maillon.

4.5.3.6 QS

Ovocom et QS ont étendu leur accord de reconnaissance mutuelle l'année dernière. Par l'extension de l'accord d'interchangeabilité, OVOCOM et QS acceptent de reconnaître mutuellement leur approche 'Private labelling'. En 2014, un nouveau scope 'Private labelling' (code 74) a été introduit dans le référentiel QS. Ceci comprend le cas où une entreprise A conclut un contrat avec une autre entreprise, afin que celle-ci produise des produits qui seront par la suite mis sur le marché par l'entreprise A sous son propre nom ou sa propre marque (dans le système QS). Pour ce faire, l'entreprise A doit également être certifiée QS.

Les entreprises certifiées 'GMP Aliments pour animaux' qui sont dans ce cas et qui s'inscrivent dans la base de données QS pour commercialiser leurs produits auprès de clients QS, peuvent désormais également faire la demande du scope 'Private labelling'.

4.5.4 Plate-forme la gestion de crises internationales

Les gestionnaires des référentiels Ovocom, AIC, GMP + Int. et QS ont lancé une nouvelle plate-forme pour la gestion et l'enregistrement des incidents et crises à caractère international, c'-à-d. celles qui affectent plusieurs gestionnaires de référentiels.

La plate-forme devrait contribuer à une meilleure collaboration entre les gestionnaires des référentiels. La reconnaissance des incidents et des situations de crise au sein d'une seule plate-forme permettrait un meilleur échange d'informations entre les gestionnaires, ce qui aurait comme avantage, la mise en place plus rapide de mesures appropriées (visant à prévenir ou à limiter les conséquences néfastes).

4.6 Assurance responsabilité du produit et recall

Le cabinet de Maître Schuermans et du Prof. Van Schoubroeck a réalisé une étude comparative des différentes polices "responsabilité du produit & recall" sur le marché. L'assurance que l'APFACA a négociée avec Van Breda est en fait complémentaire à la RC après livraison. L'assurance de l'APFACA couvre également les propres produits, le recall imposé par les autorités (comme mesure de prévention par exemple) ou encore toutes les contaminations (seules exceptions concernent l'exportation vers les Etats-Unis et la manipulation génétique). Chaque fabricant doit donc déterminer pour lui s'il souhaite assurer ses produits, s'assurer contre un recall des autorités et si la RC après livraison donne une couverture suffisante. La vigilance est évidemment de mise. L'étude comparative est disponible pour les affiliés de l'APFACA.

D'après les experts indépendants, l'assurance de l'APFACA est une assurance sur mesure, très large, offrant une couverture totale en matière de contaminations.

4.7 AFSCA (Comité Consultatif)

L'APFACA a régulièrement des entretiens avec l'Agence fédérale pour la sécurité de la chaîne alimentaire (AFSCA). L'APFACA siège même dans le Comité Consultatif. En cas d'incidents, des réunions très intensives sont organisées. Ces réunions sont toujours suivies d'un moment de debriefing, durant lequel une liste d'actions est établie. Ces actions sont évaluées par après.



4.7.1 Rapport des activités 2013

Herman Diricks, administrateur délégué de l'Agence alimentaire depuis mai 2014, donne un aperçu des [activités réalisées en 2013](#) par l'AFSCA. Ci-dessous un résumé concernant l'industrie de l'alimentation animale.

En 2013, 2.067 échantillons ont été prélevés sur des matières premières, 401 sur des additifs, 297 sur des prémélanges et 4.073 sur des aliments composés pour animaux (principalement pour porcs et

volaille), ce qui fait **6.838 échantillons en 2013**. Au total, il y a eu **40.081 analyses**, dont la majeure partie effectuée sur les matières premières (16.092) et les aliments composés pour animaux (16.696).

8 non-conformités ont été décelées pour l'aflatoxine B1 au sein de la farine fourragère de maïs (valeur maximale 40 ppb) ; la norme fut dépassée 1 fois dans les aliments composés (bovins laitiers ; 8.8 ppb). **2 dépassements** ont été constatés pour les **dioxines et PCB de type dioxine** : la somme des dioxines et des PCB de type dioxine dans la vitamine E (42.435 pg TEQ/g produit) ; dioxine dans le fourrage (2.773 pg TEQ/g graisse). Il y a eu **1 dépassement pour le groupe des métaux lourds**, notamment pour le Fluor (685 ppm) au sein des aliments pour bovins laitiers. 515 échantillons ont été prélevés visant à déterminer la présence de résidus de **coccidiostatiques** et d'antibiotiques. Il y a eu **3 dépassements**, notamment pour **(1)** le narasin dans l'alimentation pour porcs; **(2)** la salinomycine dans l'alimentation pour poules d'engraissement ; **(3)** le narasin et la salinomycine dans l'alimentation pour poules d'engraissement. La présence de **salmonelles** a été détectée 22 fois dans les matières premières, dont 4 fois la S. Livingstone. Dans 11 cas, les aliments composés contenaient des traces de salmonelles, dont 2 fois la S. Java, la S. Livingstone et la S. Agona. De plus, le rapport indique **5 non-conformités pour les enterobacteriaceae** au sein de protéines animales transformées et finalement **1 non-conformité concernant l'étiquetage d'OGM**.

Grâce au plan d'échantillonnage détaillé de l'APFACA, approuvé par le Comité permanent scientifique de l'AFSCA, l'Agence alimentaire a adapté ses contrôles officiels dans la chaîne des aliments pour animaux. Ainsi, le programme des analyses des matières premières est désormais limité aux contrôles de la présence de mycotoxines, de métaux lourds, de résidus de pesticides, etc.

4.7.2 Publication des résultats d'inspection B2C

Afin de répondre à la demande récurrente d'offrir une plus grande transparence, l'AFSCA a décidé de procéder à la **classification et à la publication des résultats d'inspection dans les secteurs B2C** au cours du premier semestre de 2015.

L'AFSCA reçoit beaucoup de demandes d'opérateurs individuels pour avoir accès aux résultats des contrôles officiels. Dans le cadre de la transparence de l'administration, l'AFSCA est obligée de mettre les résultats à la disposition des opérateurs. Un [formulaire de demande](#) est disponible sur le site web de l'AFSCA. Après avoir complété le formulaire, l'opérateur sera invité à l'Administration centrale de l'Agence à Bruxelles où il pourra consulter les résultats les plus récents des inspections et des analyses individuelles.

4.8 AFSCA (Comité d'audit interne)

L'APFACA représente le Comité Consultatif au sein du Comité d'Audit de l'AFSCA. Consultez le site web de l'AFSCA pour en savoir plus sur le Comité d'audit de l'Agence.

5 Qualité

L'APFACA participe "activement" à différents cahiers des charges 'qualité' belges, comme:

- Belbeef: Conseil consultatif et Conseil d'administration *Belbeef new style*
- Belplume: Conseil d'administration
- Belpork: Conseil d'administration et sous-présidence
- QFL (qualité filière lait): Comité consultatif
- Vegaplan: Conseil d'administration & secrétariat

Dans ces cahiers des charges, il est important de pouvoir faire entendre le point de vue des fournisseurs et de défendre les intérêts de l'industrie des aliments composés pour animaux.

5.1 Cahier des charges générique viande bovine

Le Conseil d'administration de Belbeef a conclu un **accord pour le financement du plan d'échantillonnage**. Carrefour, Colruyt et Delhaize ont confirmé leur soutien financier. Belbeef déménage en avril 2015 et partagera désormais ses bureaux avec Vegaplan et Codiplan. Le plan d'échantillonnage 2015 doit encore être adapté au financement qui a maintenant été clôturé. En outre, un accord professionnel relatif aux modalités des financement du cahier des charges générique viande bovine est préparé et sera signé en 2015.



Belbeef new style part du principe que chaque maillon doit assumer sa propre responsabilité en matière de sécurité alimentaire. Un autre principe honoré est le recours à **un cahier des charges unique** pour la viande bovine. Ce cahier des charges contient toutes les exigences auxquelles un produit doit répondre avant d'être mis sur le marché. Toutes les exigences supplémentaires doivent être récompensées et peuvent être certifiées par l'organisme de certification (OCI) de l'opérateur (autrement dit, d'autres audits sans valeur ajoutée, réalisés par d'autres OCI, ne sont pas nécessaires).

Le Cahier des charges générique viande bovine (CGVB) ne contient pas l'exigence d'aliments composés végétaux. La grande distribution demande à l'APFACA de maintenir son cahier des charges végétal. La liste des fabricants certifiés pour le cahier des charges végétal est consultable sur notre site web sous la rubrique [Cahiers des charges](#).

5.2 Belpork

5.2.1 Registre AB

Depuis le premier janvier 2014, les exploitations de porcs agréées Certus sont obligées d'enregistrer (ou de faire enregistrer) les antibiotiques utilisés.

L'éleveur porcin reste responsable de l'exactitude des données, mais ce sont les fournisseurs qui sont responsables de l'enregistrement des données. Les fournisseurs sont des vétérinaires ou des fabricants d'aliments composés (aliments médicamenteux). En vue de traiter les données ainsi rassemblées, il a été décidé de faire appel à l'unité scientifique d'AMCRA. Deux vétérinaires à temps plein ont été recrutés pour s'occuper de ce dossier. Lors de la foire d'*Agriflanders* les éleveurs Certus ont eu l'occasion de consulter leur premier rapport (un benchmarking, lequel avait pour objet de comparer les résultats individuels avec les moyennes du secteur).

Une campagne sera lancée pour stimuler les éleveurs porcins et les fournisseurs à parcourir en détails les résultats.

Belpork cherche maintenant à élargir le système d'enregistrement AB vers toutes les exploitations porcines. Reste à mettre en place un système de financement pour les autres espèces animales (volailles, bétail laitier et bovins d'engraissement).

A ce jour, les entretiens avec l'AFSCA et l'AFMPS sont en cours visant à harmoniser au maximum l'effort venant du secteur privé avec celui des autorités publiques (SANITEL-MED).

5.2.2 QS

D'ici fin 2015, un nouvel accord sera signé avec *Qualität und Sicherheit (QS)* (exportation de porcs vers l'Allemagne). Les préparatifs sont en cours pour que toutes les exigences soient remplies.

5.2.3 Cahier des charges de qualité (contenu)

Pour Certus, l'année dernière était une année très intense:

- 1) L'étude de qualité menée par le Prof. Geers a révélé un certain nombre de lacunes. Ces dernières doivent être comblées le plus vite possible en vue de satisfaire les exigences des transformateurs;
- 2) Une adaptation du cahier des charges s'imposait pour répondre aux exigences de qualité imposées par le marché intérieur et par QS;
- 3) Il fallait évaluer l'intérêt d'une stratégie collaborative entre les différents cahiers des charges (mettre en évidence les synergies).



5.3 Belplume



En 2002, les maillons de la filière poulets de chair ont décidé conjointement de créer Belplume. En 2009, le secteur des poulets de chair et l'industrie des poules pondeuses ont décidé de lancer un système de qualité belge uniforme. L'APFACA représente le secteur des aliments composés, dans le Conseil d'administration, l'Assemblée générale et le Comité du conseil de Belplume.

Dans le courant de l'année 2014, après le départ de Fien Wijndaele le premier mai, Belplume n'avait plus de secrétaire à *temps plein*. VLAM et QFL ont alors assumé le secrétariat, qui était à ce moment-là réduit à un minimum. Dans cette période justement, Belplume et Vepek cherchaient activement à identifier des synergies et voulaient saisir l'opportunité de mettre en place un secrétariat professionnel commun. Cette idée n'a finalement pas été réalisée et Belplume est toujours à la recherche d'un secrétaire, que l'on espère trouver dans le courant de l'année 2015.

En 2014, le **nouveau président** de Belplume a finalement été élu : Johan Van Bosch (représentant de la NVP), succédant à Wouter Wytynck après 6 ans de dévouement et de travail intensif. Outre le recrutement d'un employé permanent, il y a du pain sur la planche du président et de son Conseil. Par exemple, le dossier de la durabilité et la mise en place d'un système de collecte de données relatives à l'utilisation et au traitement des antibiotiques.

Le formulaire ICA le plus récent est consultable sur le [site web](#) de Belplume.

5.4 Codiplan/Vegaplan

En octobre 2014, l'AFSCA a **reconnu l'équivalence entre le Standard Vegaplan** (version 1.1 dd 06.10.2014) **et le Guide sectoriel pour la production primaire G-040** (module A 'Production végétale' et B 'Fourrage grossier' – version 1.1 dd 30.10.2013). Ceci constitue bien évidemment une étape importante dans la simplification administrative des certificats octroyés dans la production primaire végétale. La demande d'un certificat séparé pour le Guide sectoriel (et facture supplémentaire de l'OCI) appartient donc désormais au passé! Pour autant que toutes les activités végétales de l'exploitation soient couvertes par le certificat du Standard Vegaplan, l'agriculteur peut, avec ce certificat, bénéficier:



- du bonus de la contribution payée annuellement à l'AFSCA
- de la réduction de la fréquence d'inspection de l'AFSCA

En janvier 2015, Vegaplan a publié une **nouvelle version de son cahier des charges**. Celle-ci contient des exigences en matière de durabilité ainsi que des exigences régionales en matière de pesticides (Integrated Pest Management). Le nom du cahier des charges a également

changé: la 'Gestion Intégrale de la Qualité de la Filière (GIQF)' deviendra 'le Standard Vegaplan'. Le Conseil d'administration de Vegaplan a décidé de recourir à de nouveaux canaux de communication, comme un film de promotion dans lequel des représentants des différents secteurs témoignent de la valeur ajoutée des produits végétaux certifiés d'une part et des exigences de durabilité pour le producteur d'autre part.

L'interchangeabilité entre Codiplan-Plus et QS est un fait. Ceci signifie que l'enregistrement AB est également obligatoire. Codiplan entamera les entretiens en mai 2015 en vue de prolonger l'accord de reconnaissance mutuelle.

En juillet 2015, Codiplan et Vegaplan déménageront ensemble avec Belbeef. Les deux systèmes de qualité visent une meilleure efficacité des systèmes de qualité.

5.5 QFL

La **nouvelle version du cahier des charges QFL** (version 7) est entrée en vigueur en janvier 2014. Les documents suivants ont été transmis au Conseil consultatif:



- Exemple de 'monitoring de la durabilité', à compléter par l'éleveur de bétail laitier
- La brochure "Monitoring de la durabilité de la production laitière"
- Le Cahier des charges - Version 7 (cf. www.qfl.be)

Un nouveau module G 'Monitoring durabilité' a été ajouté. Ce module comprend 1 point – contrôle administratif – une gradation: A2. Le producteur indique dans la checklist "Monitoring de la Durabilité de la Production Laitière" quels points supplémentaires

il applique dans son exploitation (à côté des points déjà repris dans le cahier des charges QFL) et en fournit la preuve. La checklist complétée est signée.

Le module G 'Monitoring durabilité' est le travail du "Taskforce Durabilité" (CBL– Agrofront). Il s'agit d'une inventarisation objective permettant au secteur de montrer les progrès réalisés en matière de durabilité. La participation à cet inventaire est obligatoire, mais le choix des initiatives de durabilité est libre. A côté de la volonté de montrer ce qui est déjà fait, le monitoring veut informer et motiver à prendre de nouvelles initiatives. Le producteur décide lui-même quelles initiatives il veut prendre. Le nombre d'initiatives prises n'a aucune influence sur l'obtention du certificat QFL.

La version 8 est actuellement en cours de préparation.

5.6 Plate-forme gestionnaires des cahiers des charges

Des entretiens sont en cours en vue d'une meilleure **collaboration entre les différents cahiers des charges**. Au niveau de la production primaire, des synergies semblent évidentes entre les différents cahiers des charges. Tant pour Vegaplan, que pour Codiplan, Belpork, Belplume, ou encore Belbeef, la production primaire est confrontée à des cahiers des charges, des organismes de certification, des

logiciels à développer, etc. Tous des points communs, qui se prêtent à une meilleure collaboration, avec comme résultat la simplification et une plus grande efficacité.

Certains systèmes de qualité regroupent aussi d'autres maillons de la chaîne alimentaire. Une plateforme plus large pourrait aider à déceler d'éventuelles synergies. D'autres systèmes de qualité, comme la QFL (qualité filière lait), sont également intéressés.

La création d'une structure verticale très large, tout en respectant les spécialités de chaque système séparé, pourrait offrir beaucoup d'avantages. Un chef de projet aurait pu déminer le terrain, rassembler les visions des différents systèmes, élargir la portée et le support au projet... Malheureusement l'approche adoptée a été trop étroite. Les "founding fathers" (les personnes qui dès le début étaient en faveur d'une meilleure efficacité) auront des difficultés à donner suffisamment d'ampleur au projet.

6 Société

6.1 Réduction des antibiotiques

6.1.1 Plan d'action de l'APFACA visant à réduire l'utilisation des antibiotiques

L'APFACA a mis sur pied un Plan d'action pour réduire l'utilisation d'antibiotiques. Ce plan est un document "dynamique" qui comprend plusieurs piliers. Le **premier pilier** est la promotion des bonnes pratiques et la sensibilisation aux risques liés à l'utilisation d'antibiotiques au sein de la filière alimentation animale. Ceci inclut également l'organisation de formations ou des sessions d'information (p.ex. sur le système de dosage de précision ou la Convention aliments médicamenteux) ou le soutien d'initiatives entreprises par des tiers (p.ex. des journées d'étude organisées par l'AMCRA (*Anti-microbial Consumption and Resistance in Animals*)). Le but est d'atteindre un groupe cible le plus large possible: vétérinaires, autorités, fabricants, etc. Un élément essentiel de ce pilier est la participation active au sein d'AMCRA et le soutien des initiatives entreprises par AMCRA.

Le **second pilier** concerne la participation au développement d'alternatives aux antibiotiques, comme l'emploi d'oxyde de zinc (ZnO) en tant que prémélange vétérinaire et la participation aux activités de recherche y liées.

Le **troisième pilier** a pour objectif de renforcer le cadre pratique (p.ex. la prescription électronique d'aliments médicamenteux (cf. [12.2 Ordonnance](#) électronique)) et de réduire les pratiques à risque. Des actions ont été entreprises comme la signature d'une Convention Aliments médicamenteux (cf. [6.1.2 Convention concernant les aliments médicamenteux](#)) en vue de l'extinction de la production d'aliments médicamenteux à base d'antibiotiques au niveau du mélangeur principal) et la promotion de systèmes de production alternatives, comme le système de dosage de précision ou le mélangeur final.

Le **quatrième et dernier pilier** est basé sur le principe "MESURER c'est SAVOIR". L'APFACA mène chaque année une enquête sur la production des aliments médicamenteux et sur l'utilisation de prémélanges médicamenteux et de substances actives. L'APFACA participe activement à des initiatives telles que la collecte de données au sein des systèmes de qualité comme [Belpork](#) et [Belplume](#).

Le **cinquième pilier** est l'harmonisation européenne. Une nouvelle législation est en cours de préparation, des réunions de concertation ont lieu à ce sujet. L'APFACA entreprend des actions de lobbying en vue d'accorder les violons.

Le **sixième et dernier pilier** est la relation avec les autres stakeholders. Plus que jamais une condition importante pour pouvoir obtenir des résultats !

6.1.2 Convention Aliments médicamenteux



Le 31 janvier 2013 l'APFACA et l'Agence fédérale pour la sécurité de la chaîne alimentaire (AFSCA) ont signé une convention concernant la production d'aliments médicamenteux.

Dans le cadre de l'enregistrement de l'oxyde de zinc comme prémélange médicamenteux, la convention a été mise à jour fin décembre 2013, confirmant l'autorisation d'incorporer cette substance active **via le mélangeur principal** (mesures de maîtrise spécifiques).

A partir de janvier 2014, la production d'aliments médicamenteux à base d'antibiotiques se déroule via le mélangeur final ou l'appareil de dosage de précision (sauf les aliments sous forme de granulés pour lapins). Des plans spécifiques d'échantillonnage ont été mis en place pour les fabricants qui par le biais du mélangeur principal **(1)** produisent des aliments médicamenteux pour lapins, **(2)** incorporent des anthelminthiques ou **(3)** incorporent de l'oxyde de zinc (dosages). L'AFSCA a évalué positivement le suivi et le respect de la convention.

6.1.3 AMCRA

AMCRA (centre de connaissances *Antimicrobial Consumption and Resistance in Animals*) a soufflé **ses trois bougies** en janvier 2015. L'APFACA en est un des membres fondateurs. Le centre de connaissances a été créé en 2012, avec pour objectif d'arriver à une **utilisation durable des antibiotiques** chez les animaux, pour garder sous contrôle la menace que constituent les résistances aux antibiotiques pour l'homme et pour l'animal. Grâce à une équipe dynamique, AMCRA a réalisé beaucoup de travail ces 3 dernières années. Un grand **nombre d'initiatives ont été entreprises sur différents niveaux** : mise en place de systèmes de collecte de données, initiatives de sensibilisation, rédaction de formulaires, dépôts, etc. AMCRA a conclu un contrat de prestation avec Belpork : l'unité scientifique au sein d'AMCRA s'occupe des analyses des enregistrements des antibiotiques par Belpork.



AMCRA et ses partenaires ont lancé en 2014 le **Plan de vision 2020** van AMCRA. Ce plan d'action (disponible sur le [site web](#) d'AMCRA) vise 3 objectifs concrets (l'année de référence = 2011) :

- 1) 50 % d'antibiotiques en moins d'ici 2020
- 2) 75 % des antibiotiques les plus critiques en moins d'ici 2020
- 3) 50 % d'aliments médicamenteux avec antibiotiques en moins d'ici 2017

6.1.4 Essais sur le terrain

En 2014, des chercheurs de l'Université de Gand ont présenté les **résultats** des tests effectués sur le terrain. L'objectif des tests consistait à évaluer **l'effet de l'oxyde de zinc** (2.500 ppm Zn / Gutral®) **et de la colistine** (administrée via l'alimentation ou l'eau de boisson) **sur la santé de l'animal et sur la production des porcelets**, et ce dans 3 élevages porcins (élevages sans problèmes).

Les conclusions suivantes ont pu être établies:

- Pas de différence significative entre l'administration de colistine via l'aliment ou l'eau de boisson
- Arrière-main plus propre en cas de traitement ZnO
- Une croissance nettement meilleure grâce au traitement ZnO lors des premiers 15 jours après le sevrage (mais pas à la fin de la batterie)
- Moins d'antibiotiques nécessaires pour les porcelets traités avec le ZnO par rapport à ceux traités avec de la colistine (mais rien n'a démontré que le traitement ZnO donne de meilleurs résultats que le contrôle)

6.1.5 Collecte de données relatives aux antibiotiques

Une task force a esquissé les grandes lignes d'un **système d'enregistrement d'antibiotiques** pour toutes les espèces animales. Belpork, qui était le premier à mettre en place un tel système, se verra rembourser tous les frais d'investissement. Ces investissements doivent être considérés comme un préfinancement.

Belplume a prévu d'avoir fini l'élaboration du logiciel pour le secteur des volailles début juillet 2015. En janvier 2016 le système d'**enregistrement des antibiotiques pour les volailles devrait être opérationnel**. Ensuite suivront le secteur bovin et le secteur laitier, probablement que le secteur laitier (avec la QFL) suivra le même rythme que celui du secteur de volailles. Evidemment, le **système** sera encore **élargi à tous les porcs** (et pas que les porcs Certus!), et ce probablement d'ici juillet 2015.

Belpork était invité par l'AFSCA pour un entretien dans le cadre d'une éventuelle collaboration pour **l'enregistrement des antibiotiques**. Les conclusions de la réunion étant les suivantes:

- Il existe actuellement **2 systèmes** de collecte de données, à savoir:
 - 'le Registre AB': opérationnel depuis 2014 et mis en place par le secteur
 - 'Sanitel Med': en phase de développement, initié par les autorités
- Les deux systèmes ont les mêmes **objectifs**, c'est-à-dire:
 - Rassembler des données relatives à l'utilisation des antibiotiques (banque de données)
 - Des actions de sensibilisation en vue de réduire l'utilisation des antibiotiques

- Un usage responsable des antibiotiques
- **Les autorités et le secteur** sont convaincus que des **actions coordonnées sont nécessaires** pour réaliser ces objectifs et pour éviter le double travail; tant au niveau de la collecte des données qu'au niveau des analyses.
- Les autorités sont prêtes à **accepter l'aide de tiers** pour la collecte de données et acceptent également l'idée d'une analyse collective des données (AMCRA semble être l'organisation la plus appropriée).
- Le Sanitel Med' ainsi que le 'Registre AB', utilisent les mêmes champs obligatoires à l'exception du numéro unique indiqué sur **le document DAF**. Ce numéro est **demandé** par les autorités au moment de l'enregistrement et n'est pas prévu par le 'Registre AB'. Pour les autorités, ce numéro est nécessaire pour permettre à des tiers d'échanger des informations avec la banque de données centrale et pour éviter l'introduction de données doubles. Le document DAF est un document unique et est la clé de voûte du système. Cette différence peut être surmontée et n'empêche pas une éventuelle collaboration.
- Il est possible que les autorités utilisent un autre numéro de référence pour **l'identification des établissements et des troupeaux**. Ce problème ne se pose (presque) pas pour les porcs. Pour les volailles par contre, la situation est différente et il faudra faire attention, mais il est certainement possible de trouver une solution.
- Pour garantir un fonctionnement optimal des systèmes, il est nécessaire de partager d'autres types d'informations pour que l'on travaille toujours avec les **mêmes données source** (capacité – densité animale).
- Les autorités sont prêtes à plus de **transparence**, c'est uniquement ainsi que l'analyse de chacun peut apporter de la valeur ajoutée, indépendamment du système de collecte de données auquel l'on participe.
- Les autorités prennent l'initiative de créer un **groupe de pilotage** qui se penchera sur la mise au point du système 'Sanitel Med' où le secteur est représenté.

6.2 Sécurité au travail

Ces dernières années, l'APFACA a publié un certain nombre de documents relatifs à la sécurité au travail dans le secteur de l'alimentation animale. Ces documents, réalisés en collaboration avec les membres du groupe de travail 'Sécurité au travail' et avec *Vekmo* (conseiller externe), doivent aider les entreprises de fabrication d'aliments composés à se mettre en règle avec la législation actuelle en matière de sécurité et de bien-être au travail. Les documents peuvent être **adaptés aux besoins de l'entreprise** et peuvent être utilisés dans la gestion de l'entreprise.



Parmi les publications, deux manuels fortement recommandés:

- Le Manuel « *Sécurité au travail dans le secteur des aliments composés* ». Le manuel a été actualisé en 2013. Une formation a été organisée pour les affiliés (cf. [6.2 Sécurité au travail](#))
- Brochure d'accueil destinée aux nouveaux travailleurs dans le secteur des aliments composés pour animaux

Les intéressés retrouvent plus d'informations sur www.bemefa.be, rubrique [Dossiers > Société > Sécurité au travail](#).

En 2014, l'APFACA a organisé deux types de formations dédiées au thème de la sécurité au travail : **des formations sectorielles et des formations au siège de l'entreprise même**. Les formations étaient surtout axées sur l'aspect pratique. La théorie a été expliquée de manière interactive et à l'aide d'exemples et de techniques visuelles. Les formations sont organisées dans l'entreprise même, ce qui a été évalué très positivement. C'est pourquoi l'APFACA continuera d'organiser ce type de formations en 2015.

6.3 Thèmes sanitaires

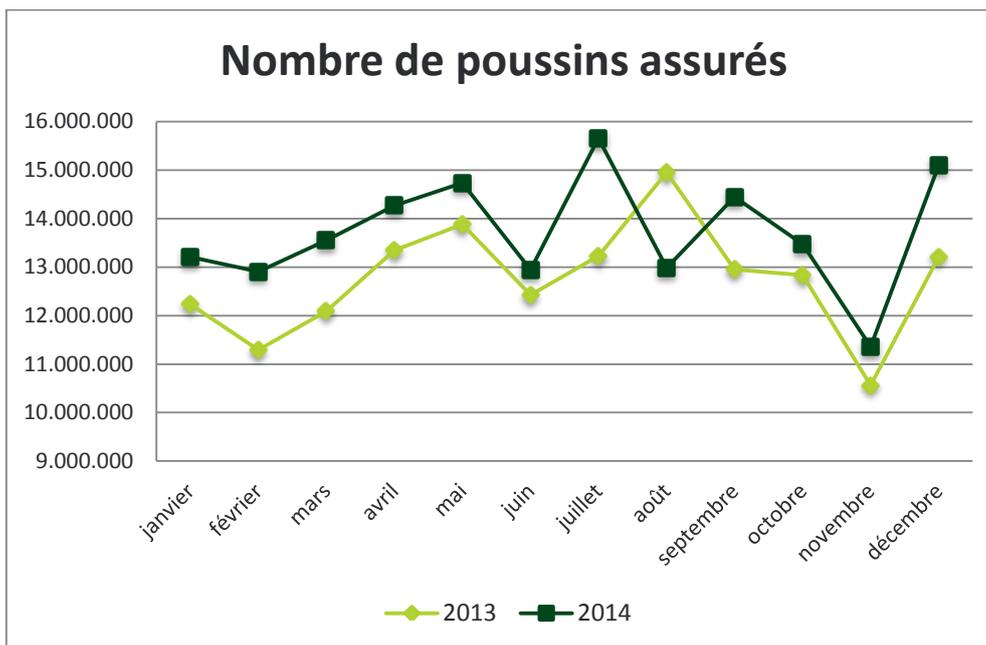
6.3.1 Fonds d'intervention Salmonelles

Le Fonds d'intervention Salmonelles (FIS) pour poulets de chair a été mis en place en 2011. L'objectif était de dédommager les éleveurs de poulets de chair d'une éventuelle dépréciation de leurs produits après la découverte de *Salmonella enteritidis* ou de *Salmonella typhimurium* lors des contrôles de sortie obligatoires au laboratoire. La dépréciation dépend des résultats d'analyse des échantillons de la peau de cou.

En moyenne, **13,5 millions de poussins ont été assurés chaque mois** par le Fonds d'Intervention Salmonelles (FIS) en 2014. Depuis le mois d'août 2014, la cotisation est fixée à 1 € par 2.000 poussins mis en place. Il s'agit en général de poulets de chair d'origine belge, mais le Fonds compte également des éleveurs-participants français et néerlandais. Au total, **18 fabricants d'aliments composés et 13 accoueurs** ont souscrit le système. Des accords de collaboration ont été formalisés.

En 2014, 14 lots ont été déclarés au total dans le cadre du FIS. Tant les accoueurs que les organisations agricoles reçoivent chaque mois un état des lieux actuel et les réactions sont positives.

Début 2015, il a été décidé d'également rembourser entièrement un second cas sur 6 bandes de production (le dommage propre à l'éleveur de 5 cents n'est plus d'application) et d'assurer les cas qui présentent à la fois un résultat de contrôle de sortie négatif et un résultat de contrôle d'entrée positif à la salmonelle SE/ST.



6.3.2 Grippe aviaire



Le 16 novembre 2014, un premier **cas de grippe aviaire hautement contagieux H5N8** a été signalé dans un élevage de volailles aux Pays-Bas. Le virus très contagieux s'est répandu très vite dans les différentes régions des Pays-Bas et toutes les volailles d'élevages contaminés ont été abattues.

Le virus était déjà signalé dans l'Asie du Sud-Est et chez les oiseaux sauvages de l'Europe du nord et de l'Ouest. Outre le Japon, la Corée du Sud et la Chine, l'Allemagne, le Royaume-Uni et la France ont été touchés par le virus.

En Belgique, l'AFSCA et les secteurs professionnels concernés, dont l'APFACA, n'ont pas tardé à convoquer une réunion d'urgence et à mettre en place des mesures nécessaires à l'échelle nationale. L'APFACA a conseillé à ses affiliés de suivre le **protocole d'hygiène** et de procéder à une désinfection des camions (tank cleaning). Outre les mesures d'hygiène obligatoires d'application aux alentours des élevages contaminés, le contact avec des volailles en Belgique était interdit dans les 4 jours qui suivaient le contact à l'étranger. Le "**stand still**" était d'application aux volailles, aux oeufs, aux déjections et de litière souillée, ainsi que l'obligation de confinement aux Pays-Bas et en Belgique.

Fin mars 2015, le Ministre fédéral de l'agriculture Willy Borsus, a décidé en concertation avec l'AFSCA de lever la période de risque accru pour la Belgique. Heureusement, la Belgique a été épargnée par cette pandémie de grippe aviaire. Le risque de contamination n'a pas encore entièrement disparu. D'autres cas ont été signalés aux Pays-Bas. Il s'agit en général d'une variante plus faible du virus.

6.3.3 Le virus DEP

Fin janvier 2015 un **premier cas de diarrhée épidémique porcine (DEP)** a été découvert dans un élevage porcin, situé au sud de la province du Hainaut. Les tests ont démontré qu'il s'agissait d'une variante faible (européenne). Plusieurs cas de DEP avaient également été signalés dans nos **pays voisins** (les Pays-Bas, l'Allemagne et le nord de la France). Contrairement à la grippe aviaire, il n'est pas obligatoire **de signaler** les cas de DEP en Belgique. Ceci a pour conséquence qu'il n'est pas facile de suivre la situation de près.

L'APFACA a immédiatement élaboré un **protocole d'hygiène** spécifique pour ses affiliés. Le protocole DEP contient des mesures de désinfection de base pour tous les véhicules à destination et en provenance des régions touchées par le virus.

L'APFACA a suivi la situation de très près avec DGZ (*Dierengezondheidszorg Vlaanderen*), de nombreuses réunions d'évaluation ont eu lieu. Une fois la situation sous contrôle, l'APFACA a décidé de lever l'obligation de l'application du protocole d'hygiène (fin mars).



7 Environnement et durabilité



Liesbeth Verheyen est la Conseillère en gestion de l'environnement, de la durabilité, de la sécurité au travail et assume depuis 2015 le secrétariat de Bepefa. Liesbeth est la personne de contact pour les dossiers concernant l'explosion des poussières, le plan de prévention emballages, l'énergie et la problématique de lisier. Liesbeth représente l'APFACA dans VCM, SALV, OVAM, la banque du lisier, le Fonds de l'Agriculture et de la Pêche.

7.1 Durabilité

7.1.1 Plate-forme Aliments socialement responsables pour animaux

En 2006, un certain nombre de stakeholders belges ont créé la Plate-forme 'Aliments socialement responsables pour animaux' (ASRA), sous la direction de l'APFACA. L'**objectif** de la plate-forme est **triple**:

- Elaborer un standard pour les aliments socialement responsables pour animaux
- Promouvoir les protéines locales (lisez : européennes)
- Diversifier l'utilisation des protéines

La **première mission**, élaborer un standard pour les aliments pour animaux socialement responsables, implique que les aliments pour animaux sont petit à petit soumis à des critères de responsabilité sociale. Pour le projet de départ, l'APFACA a opté pour l'élaboration d'un standard pour le soja. L'interdiction européenne d'utiliser de la farine animale comme source de protéines (depuis 2001) a eu pour effet une augmentation considérable des importations de soja. L'expansion de la culture du soja – entre autres à cause de la croissance de la population mondiale – risque d'avoir des conséquences néfastes, tant sur le plan de l'environnement que sur le plan social et économique. Le secteur veut assumer sa responsabilité sociale.

La production de soja étant une activité mondiale, la plate-forme ASRA belge a très vite décidé de s'aligner sur la Table Ronde internationale RTRS (*Round Table on Responsible Soy*). L'APFACA n'a pas voulu attendre le standard RTRS final et a décidé de développer son propre standard belge : [le soja socialement responsable](#).

Pour la réalisation du **deuxième et troisième objectif**, l'APFACA a reçu le soutien des autorités flamandes. En date du 25 février 2010, les Autorités flamandes et l'APFACA ont signé **une déclaration d'engagement** conjoint en faveur des aliments socialement responsables pour animaux. Cette

déclaration exprime la volonté de mettre en place un standard international pour les aliments socialement responsables pour animaux. Tant l'APFACA que les Autorités flamandes ont insisté sur l'importance de valoriser et de promouvoir au maximum les sources de protéines déjà existantes et de réduire la dépendance de l'Europe vis-à-vis des sources de protéines non-européennes. Un plan d'action pour l'utilisation de protéines alternatives a été élaboré.

La déclaration d'engagement contient donc les trois objectifs, dont deux ont été traduits en actions concrètes dans un **plan d'action flamand "sources protéiques alternatives"** (cf. [7.1.1.2 Plan d'action Sources protéiques alternatives](#)).

La plate-forme ASRA peut compter sur le soutien de différents partenaires:

- L'APFACA
- APIM (l'Association Professionnelle de l'Industrie Margarinière)
- la CBL (la Confédération belge de l'industrie laitière)
- Boerenbond
- FEBEV (la Fédération belge de la viande)
- COMEOS (anciennement Fedis, la Fédération belge de la distribution)
- FEVIA (la Fédération de l'industrie alimentaire)
- La FWA (la Fédération wallonne de l'agriculture)
- Imexgra (la Chambre syndicale pour le Commerce d'importation et d'exportation de graines, grains, aliments, semences et céréales)

Les organisations de la société civile étant initialement impliquées dans la plate-forme, ont décidé de mettre fin à leur participation à la plate-forme. Selon leurs propres dires, elles manquaient de structure pour pouvoir contribuer à l'élaboration du standard.

Fin 2014, l'APFACA a invité tous les stakeholders de la chaîne alimentaire pour faire le point sur les différentes **initiatives en matière de durabilité** mises en place par le secteur des aliments composés. Le *retail*, le secteur laitier, VLAM (promotion) et les organisations agricoles étaient présents et **agréablement surpris** du grand nombre d'initiatives et de l'approche profonde. L'approche collective du soja durable a été applaudie et perçue comme une manière transparente d'agir. Il a été demandé à l'APFACA de publier une brochure qui contiendrait un aperçu des différentes réalisations. Une demande à laquelle l'APFACA a donné suite.

7.1.1.1 Achat de soja durable certifié

Afin d'arriver à un standard pour les Aliments socialement responsables pour animaux, l'APFACA a commencé par le développement d'un **standard pour soja durable**. Le soja étant une matière première fréquemment utilisée et les techniques de la culture de soja sont souvent mises en question. Etant donné que l'initiative internationale *Round Table on Responsible Soy (RTRS)* existait déjà, l'APFACA a décidé de s'y aligner. L'objectif de cette Table Ronde est d'arriver, par le biais d'un dialogue ouvert, à une



culture responsable de soja à l'échelle mondiale. Lutter **contre le déboisement** est une des priorités. D'autres paramètres environnementaux sont pris en compte, ainsi que des paramètres économiques et sociaux.

RTRS a dressé une liste d'une **centaine d'indicateurs** auxquels le soja socialement responsable doit répondre. Ces indicateurs sont répartis en 5 catégories, à savoir:

- 1) le respect de la législation et respect des bonnes pratiques commerciales
- 2) les bonnes conditions de travail
- 3) entretenir des relations respectueuses avec la population locale
- 4) le respect pour l'environnement
- 5) les bonnes pratiques agricoles

L'APFACA a décidé en 2009 de ne pas attendre le standard RTRS final, mais de créer son **propre standard belge**: le soja socialement responsable. Le soja SoRes est soumis à des principes et à des critères de responsabilité sociétale, plus précisément en rapport avec l'environnement, des aspects sociaux et économiques.

Le standard belge prend en considération **5 principes** ainsi qu'un certain nombre de critères, qui sont tous prescrits par le standard RTRS. Le standard de l'APFACA doit en d'autres mots être perçu comme un standard **dynamique**, applicable au niveau du producteur et progressivement amélioré. Au début, le soja SoRes devait répondre à une vingtaine d'indicateurs de durabilité. Au cours des années, le nombre d'indicateurs a augmenté jusqu'à 40 en 2014 et 64 en 2015.



Les **membres de l'APFACA** achètent **conjointement** le soja SoRes. Il s'agit de certificats Mass Balance et de certificats RTRS. En 2009, l'achat collectif s'élevait à 100.000 tonnes de soja. Cette quantité augmente graduellement chaque année. En 2015, la quantité s'élevait à 400.000 tonnes. Ce volume couvre les tonnages de soja utilisés dans les élevages de porcs et de volailles destinés au marché belge, ainsi que le volume de soja utilisé dans les élevages bovins (y compris l'exportation). La certification du soja acheté est réalisée par un organisme de certification agréé, *Control Union*.

Les certificats soja SoRes tombent sous le coup du principe Area Mass Balance. Cela signifie que le soja utilisé dans les aliments composés belges n'a pas de lien physique direct avec le soja SoRes. Le soja utilisé dans l'alimentation animale provient de régions où, outre la culture conventionnelle de soja, une culture de soja durable a également été mise en place. Etant donné la grande importance accordée à l'origine du soja, l'APFACA a décidé d'axer sur l'achat de soja durable via le principe Area Mass Balance. Nous mettons tout en oeuvre pour garantir la continuité chez les agriculteurs certifiés, p.ex. en mettant en place des programmes d'accompagnement.

L'APFACA a signé un contrat avec IDH (Initiatief Duurzame Handel aux Pays-Bas) en vue d'accompagner les agriculteurs (producteurs de soja) en Argentine et au Brésil dans leurs démarches

pour obtenir leur certification. Cinq régions ont été désignées. L'objectif est d'accompagner les agriculteurs de ces régions dans la mise en place d'une culture de soja durable et, à un stade ultérieur pour leur certification. Le programme d'accompagnement est réalisé en concertation avec les ONG sur place. Les exploitations agricoles participant au programme sont des exploitations avec une superficie moyenne de 500 ha, des agriculteurs "moyens" selon les critères brésiliens... Il est également très important que ces agriculteurs s'engagent à long terme et d'éviter qu'ils mettent fin à leur engagement. Le programme de collaboration touche à sa fin au mois de mai 2015, une réunion d'évaluation aura lieu à ce moment-là.

L'APFACA ne se focalise pas seulement sur le soja durable, mais aussi sur les **co-produits socialement responsables** des biocarburants. Ces produits sont fabriqués en Europe et peuvent être certifiés selon le programme ISCC+ (International Sustainability & Carbon Certification). Le programme ISCC+ (un élargissement du programme ISCC) permet de certifier non seulement les flux de biomasse durables, mais aussi les co-produits durables des biocarburants. Le programme ISCC s'inscrit d'ailleurs dans le cadre de la Directive européenne *Renewable Energy*, selon laquelle les biomasses utilisées comme biocarburants et la bio-énergie doivent être fabriquées de manière durable. En 2015, l'APFACA essaiera d'effectuer un achat conjoint de 80.000 tonnes de soja certifié.

7.1.1.2 Plan d'action Sources protéiques alternatives

Une des pistes d'évolution possibles vers des flux d'aliments pour animaux plus durables – plus précisément vers des flux de protéines plus durables – est la substitution du soja par des **sources protéiques alternatives** dans l'alimentation animale européenne. On entend par sources alternatives protéiques les flux de produits déjà existants, qui ne sont pas encore ou qui sont peu utilisés dans le secteur des aliments pour animaux ainsi que les nouveaux flux de produits, comme le soja flamand, les lupines, etc.

Le secteur des aliments composés belge a, avec le soutien des autorités flamandes, élaboré un plan d'action. Le plan décrit comment réaliser les deux derniers objectifs de la Plate-forme ASRA. Le plan contient cinq leviers:

- 1) Sensibilisation
- 2) Conscientisation et promotion au sein de l'UE
- 3) Stimuler la recherche (axée sur la pratique)
- 4) Subsidies pour les agriculteurs (mesures spécifiques)
- 5) Donner un aperçu des pistes de valorisation des sous-produits, p.ex. sous-produits de l'industrie alimentaire et de la production de bioéthanol



L'objectif du plan est de **réduire l'importation de protéines** dans l'Union européenne en mettant en place un cycle d'azote local. Le secteur de l'alimentation animale européen est pour 75% dépendant des importations en matière de protéines végétales. Pour la Belgique ce chiffre est nettement plus bas, grâce à la

valorisation des flux existants. 45% de nos protéines utilisées proviennent de co-produits de l'industrie alimentaire ou des biocarburants. Ces produits sont d'origine belge ou européenne. La Belgique est donc moins dépendante des importations par rapport aux autres pays européens.

La plate-forme ASRA continue à chercher de nouvelles sources de protéines et soutient une série de projets de recherche. Il est devenu clair que différentes cultures sont susceptibles d'être utilisées comme sources de protéines. Ces cultures alternatives n'offrent néanmoins qu'une solution partielle à moyen terme et ne peuvent remplacer entièrement le soja. La teneur en protéines, une autre composition, des restrictions nutritionnelles et des paramètres économiques jouent ici un rôle important. Plus de recherches s'imposent, tant au niveau technique, qu'au niveau nutritionnel ou encore économique. **L'APFACA soutient des projets de recherche**, p.ex. concernant l'utilisation de farine d'insectes, d'autres farines animales, la culture et l'utilisation de soja flamand, le soja durable, les DDGS, etc. Vous retrouverez plus d'informations à ce sujet sur le [site web](#) de l'APFACA, sous la rubrique [Dossiers > Société > Recherche](#).

7.1.1.3 Sustainability Committee

Fin 2012, la FEFAC (*European Feed Manufacturers' Federation*) a décidé de créer un **nouveau comité englobant** toutes les initiatives et toutes les questions en matière de durabilité. Le comité dispose d'un droit de décision sur différentes initiatives, en matière de durabilité, entreprises au sein de la Fefac. Le rôle consultatif (conseils techniques) est assumé par des spécialistes qui font partie de trois Task Forces différentes, à savoir **(1)** responsible supply, **(2)** environmental footprinting et **(3)** resource efficiency (cf. [9.1.5 FEFAC](#)).

L'APFACA, qui accorde une grande importance à la durabilité et qui a déjà pas mal d'expérience dans ce domaine, assiste la Fefac en donnant des conseils. L'APFACA siège au comité et fait partie de la Task Force.

Au sein du comité de durabilité, la FEFAC a créé en 2014 un autre nouveau groupe d'experts, qui cherchent à trouver des manières d'augmenter encore plus l'utilisation de soja durable dans l'alimentation animale européenne.

7.1.1.3.1 Soja –Benchmark européen

En mai 2014, Initiatief Duurzame Handel (IDH), la FEFAC et un certain nombre de fédérations européennes ont conclu un contrat de 2 ans en vue de promouvoir l'utilisation de soja durable dans les aliments européens pour animaux. En unissant leurs efforts la Belgique, les Pays-Bas, la Suède le Royaume Uni et la FEFAC espèrent pouvoir convaincre d'autres pays européens d'acheter du soja durable. A long terme, l'utilisation de soja durable devrait devenir le flux principal, *main stream* (=le seul flux disponible) pour la production d'aliments pour animaux en Europe. En 2014, les **minimum guidelines** (lignes directrices) ont été définies. Il ne s'agit pas d'un nouveau système de certification, mais bien d'exigences minimales imposées au soja durable importé. Le nombre d'indicateurs est inférieur au nombre d'indicateurs appliqués actuellement en Belgique, aux Pays-Bas, en Suède et au Royaume-Uni. Le but est surtout d'établir un seuil d'entrée.

En 2015, les *minimum guidelines* seront finalisées et le site web de l'*International Trade Center* (ITC) mettra un outil de benchmark à la disposition des négociants de soja pour évaluer la conformité de leur standard de durabilité avec les *minimum guidelines* de la FEFAC.

7.1.1.3.2 Carbon Foot Print

La FEFAC mise sur une **production plus durable d'aliments composés**, en Europe et dans le monde entier. Ceci implique évidemment une attention particulière à l'empreinte écologique. La FEFAC adopte ici une démarche proactive en mettant en place une série d'initiatives dont la fédération a toutes les raisons d'être fière.

Exemples de projets en cours à l'échelle européenne :

- Elaboration d'une méthodologie *Product Environmental Footprint* (PEF)
- La *EU 2020 resource efficiency roadmap* contenant la vision de la Commission européenne sur une alimentation durable, les pertes alimentaires et l'utilisation efficace de matières premières
- L'élaboration d'un outil Carbon Feed Print (CFP) et Guide Life-Cycle Analysis (LCA)
- Une banque de données LCA
- La détermination de critères européens pour le soja durable
- Les préparatifs pour l'établissement d'un 'feedprint institute' qui sera chargé des mises à jour de la *feed LCA database* et de la méthodologie

7.2 Environnement

7.2.1 Explosion des poussières

En 2010, l'APFACA (contractant : *Environmental Resources Management (ERM)*) a actualisé son étude 'Analyse sectorielle des risques d'explosion des poussières dans les entreprises de fabrication d'aliments composés'. L'APFACA a également investi dans le développement d'une **application web, appelée GEX**, qui permet au fabricant d'aliments composés de calculer de manière simple les risques externes suite à une explosion des poussières ou un incendie dans l'entreprise. En 2011, le modèle fut validé et l'outil a déjà été appliqué à un certain nombre de cas concrets. Il a ensuite été reconnu par l'administration flamande et fait désormais partie de la **demande de permis d'environnement**. Depuis lors, 35 entreprises parmi lesquelles un certain nombre de sociétés wallonnes, ont appliqué GEX.

L'application permet de simuler l'impact des mesures de réduction de risque mises en place par le fabricant. L'application web aide donc une entreprise à déterminer sa stratégie d'investissement.

Les participants sont tenus de suivre **une formation** organisée par l'APFACA (cf. [10.2 Explosion des poussières](#)). Ensuite les entreprises peuvent entamer les calculs et commencer à rassembler des données. L'APFACA reste à la disposition de ses affiliés en cas de questions ou de problèmes. Etant donné que l'outil a été reconnu par les autorités flamandes, il n'est plus nécessaire de faire appel à un expert en sécurité agréé. Il a été convenu que seuls les cas précaires demandent une approche spécifique séparée.

En 2013, l'administration flamande avait annoncé qu'elle avait l'intention de clarifier la législation en matière d'environnement dans les entreprises présentant un danger d'explosion. L'APFACA a été contactée en 2014 par le département environnement, nature et énergie (service permis d'environnement) dans le cadre d'une **modification de la loi reprise à l'annexe 4 du Vlarem I**. Cette modification concerne l'industrie des aliments composés et les moulins à farine, qui seront désormais obligés de réaliser une étude des explosions des poussières s'ils veulent introduire une demande de permis d'environnement. Les autorités ont, dans leurs spécifications relatives à l'étude des explosions des poussières, tenu compte de l'outil GEX développé par l'APFACA. Les entreprises souhaitant introduire une demande à l'avenir, pourront donc continuer à utiliser GEX. Un fabricant qui ne souhaite pas faire appel à GEX, devra tenir compte des exigences imposées par l'annexe 4 du Vlarem I.

Une des initiatives de l'APFACA était la rédaction d'un '**Manuel de sécurité pour le secteur des aliments composés pour animaux et pour les meuneries**'. Ce manuel comprend un '**document relatif à la protection contre les explosions**' et un **plan de zonage**. Cette étude est un instrument utile pour préparer une demande de permis d'environnement.

7.2.2 Décret lisier

Chaque année, l'établissement du **bilan d'excrétion de lisier** pose des problèmes pour les **exploitations de porcs et de volailles**. Le recours à des hypothèses et l'interprétation des analyses donnent lieu à des erreurs parfois non négligeables. Ces erreurs, combinées avec l'évolution génétique des animaux et les résultats techniques des animaux, donnent lieu à un bilan déséquilibré. L'APFACA, le *Vlaamse Landmaatschappij (VLM)*, le Syndicat agricole (*ABS*) et *Boerenbond (BB)* se sont penchés sur le problème. Le groupe a réussi en 2013, grâce à son approche tripartite (**droites de régression/analyses de lisier/tests de rétention**), d'apporter plus de clarté dans la problématique chez les porcs. Dans le secteur des volailles, différents élevages ont été suivis en 2013 et en 2014 afin de déterminer l'origine du problème.

Pour s'attaquer à la problématique du lisier chez les porcs, un **test d'intercomparaison a été mis en place** en collaboration avec différents laboratoires agréés. Le test devait apporter plus de clarté quant aux erreurs d'analyses d'échantillons de lisier, des erreurs d'échantillonnage et des différences entre les laboratoires reconnus. Les tests ont démontré que l'erreur des analyses de l'azote était minimale et que l'échantillonnage n'a presque aucune influence sur le résultat d'analyse. L'erreur des analyses de phosphore et l'erreur des analyses des matières sèches est toutefois plus élevée et non acceptable. Les analyses de phosphore ne semblent pas utiles. Ici, la manière dont les échantillons sont prélevés a une grande influence sur le résultat de l'analyse. En cas de substances d'essai à haute densité, le taux en P des échantillons sera élevé. En cas de substances d'essai à faible densité, le taux en P sera limité.

Grâce à ce test, VLM a bien compris qu'il est impossible d'établir un bilan sur base d'analyses de lisier. Il est nécessaire de trouver une alternative. Les secteurs ainsi que VLM sont d'avis qu'un **forfait d'entreprise** pourrait apporter une solution, une piste examinée en 2014 (cf. [7.2.2.1 Projet pilote forfait d'entreprise](#)).

Dans le courant de 2013, un groupe de travail au sein de l'APFACA a réalisé une simulation en vue d'arriver à une **nouvelle droite de régression** pour les porcs d'engraissement. La nouvelle droite de régression (droite simulée) a été approuvée par VLM et appliquée pour le calcul du bilan des nutriments de l'année de production 2014. En même temps, **les normes d'excrétion pour les aliments à basse teneur en nutriments** ont été adaptées. Les chiffres distinctifs ayant évolué par rapport à la situation d'il y a 10 ans (chiffres distinctifs sur lesquels les droites de régression sont basées), une actualisation des droites de régression pour truies s'imposait. Les normes actualisées ont été présentées au VLM en 2014 et approuvées de manière officielle. Les normes entrent en vigueur dès l'année de production 2015.

Le troisième volet servira à déterminer les **taux de rétention N et P** par le porc. L'on présume que l'émission de P par le porc est plus basse que théoriquement calculée. Le taux de rétention plus élevé de P serait dû à une évolution génétique du porc ayant une influence sur la croissance, le pourcentage de viande, etc. L'*Instituut voor Land-bouw- en Visserijonderzoek (ILVO)* a de l'expérience en matière de réalisation de ce type d'essais, et a organisé pendant le second semestre de l'année

2014 un essai impliquant 120 porcs. L'essai se terminerai au cours du premier semestre de l'année 2015. ABS, Boerenbond, l'APFACA et VLM soutiennent le projet.

L'APFACA continue à suivre la problématique de près et à apporter son entière coopération à la Banque du Lisier en 2015.

7.2.2.1 Projet pilote "forfait d'entreprise"

Comme mentionné [avant](#), il a été décidé d'abandonner l'ancien système pour établir le bilan des nutriments. L'ancien système était basé sur des analyses instantanées. Un système de forfait d'entreprise a été proposé. Ce système attribue à chaque entreprise **des teneurs fixes en N et en P contenues dans le lisier** pour la période d'une année de production. Cette méthode et la manière selon laquelle le forfait doit être déterminé, ont été examinées en 2014 dans **5 entreprises pilotes**. Toutes les 2 semaines, un échantillon du puits de lisier et un échantillon de chaque camion quittant l'exploitation étaient prélevés et analysés.

L'essai a démontré qu'il est possible de travailler avec un système de forfait d'entreprise. Le forfait serait déterminé en fonction des résultats d'une campagne de mesures intenses (pendant un an). Les teneurs en N et en P du lisier doivent être déterminées à partir d'échantillons de cargaison et non pas sur des échantillons de puits. Les teneurs en N et en P des échantillons de puits sont trop variables et dépendent fortement du contenu de la fosse. Les teneurs présentes dans les échantillons de cargaison ne varient pas beaucoup. Si le contenu de la fosse n'a pas été mélangé, la teneur d'un échantillon de la dernière cargaison diffère peu de celle d'un échantillon de la fosse. Le contenu du lisier peut varier d'agriculteur en agriculteur, un forfait identique pour toute la Flandre n'est donc pas réaliste. Un forfait général de 8.1/9.2 kg N/tonne n'a jamais été obtenu et est donc nettement trop élevé. Par contre, le forfait général de 4.5/4.9kg P/tonne est plus proche de la réalité.

L'essai a donné une **première indication** que l'établissement d'un forfait d'entreprise basé sur des échantillons de cargaison est bel et bien possible. Il fallait donc élargir le projet vers un plus grand nombre d'exploitations porcines pour être sûr. En 2015, 45 autres exploitations ont participé au projet. L'objectif est d'apporter plus de clarté concernant:

- Le nombre d'échantillons nécessaires pour pouvoir fixer un forfait entreprise
- L'influence des saisons sur le forfait entreprise
- La nécessité d'établir un forfait au niveau de l'espèce animale et non pas au niveau de l'entreprise

Outre les exploitation porcines, un certain nombre d'élevages fermés et d'exploitations de truies ont participé aux tests.

7.2.2.2 Droites de régression

En 2014, VLM et le Cabinet Schauvliege ont confirmé l'application de **nouvelles droites de régression** pour les truies. Les droites de régression tiennent compte du bilan d'excrétion des nutriments chez

les truies. Les chiffres de référence (bilan d'excrétion) sur lesquels les droites étaient basées dataient d'il y a 10 ans et devaient être revus. Les actualisations concernent surtout (1) l'indice de production par truie, (2) l'âge du sevrage des porcelets, (3) l'utilisation des aliments et (4) le nombre de porcelets morts-nés. VLM veut intégrer les nouvelles droites de régression dans un **nouvel Arrêté d'exécution 2015**. A cause d'une augmentation de la consommation des aliments chez les truies, il a été décidé d'augmenter **la consommation maximale d'aliments** de la convention jusqu'à 1.150 kg/an (au lieu de 1.050 kg). Cette modification est également intégrée dans le nouvel Arrêté d'exécution.

7.2.2.3 BREF

La Commission européenne a donné en 2014 le coup d'envoi pour la révision du document **Best Available Techniques Reference (BREF) pour le secteur Food, Drink et Milk**. Tous les établissements IPPC (Integrated Pollution Prevention and Control) sont tenus de mettre en pratique les meilleures techniques disponibles (BBT) reprises dans cette étude (si d'application) et ce dans les 4 ans après la publication de l'étude. L'on entend par meilleures techniques disponibles (BAT) les techniques **favorables à l'environnement et économiquement faisables** pour l'entreprise et qui garantissent donc à l'être humain et à l'environnement un niveau élevé de protection. Toutes les BAT décrites dans l'étude ne sont pas applicables au secteur des aliments composés. Les BAT d'application à notre secteur concernent l'émission des poussières, les mauvaises odeurs, la prévention d'accidents et la réduction de la consommation énergétique.

Toutes les entreprises de fabrication d'aliments composés belges ne sont pas des entreprises IPPC. Seules les entreprises conformes aux exigences reprises dans la [rubrique 45.16 de l'annexe 1 du VLAREM](#) entrent en ligne de compte. Une modification de cette rubrique a eu pour conséquence que l'étude est désormais d'application aux entreprises de fabrication d'aliments composés.

En 2014, la Commission européenne (CE) a effectué une série d'interviews avec les différents secteurs dans les différents Etats membres européens. Etant donné que le secteur des aliments composés était nouvellement concerné par cette étude, il manquait encore pas mal d'informations surtout en ce qui concerne les émissions de poussières et les mauvaises odeurs. La CE espère obtenir des données par le biais du Vito ou de la FEFAC. L'APFACA a confirmé sa collaboration aux deux organisations. En octobre 2014 a eu lieu **une réunion technique** (pendant 1 semaine), à laquelle ont participé 120 représentants ou experts techniques des différents secteurs. Notre secteur y était représenté par Arnaud Bouxin (FEFAC). Pour éviter que la voix d'un seul individu ne se perde dans la masse, l'APFACA a opté pour une collaboration avec Food Drink Europe (FDE), Fediol et quelques autres organisations sectorielles européennes, visant à créer une plus large assise **à l'échelle européenne**. La publication est attendue en 2017 au plus tôt.

7.2.3 Convention aliments à basse teneur en nutriments

Début 2011, l'APFACA, la fédération des automixeurs et les autorités flamandes ont signé une convention quadriennale 'aliments à basse teneur en nutriments'. En signant cette convention, le secteur des aliments composés s'engage à réduire **les excédents d'engrais** et s'engage pour une

consommation durable de nutriments. Des aliments à teneur réduite en protéines et/ou en phosphore seront mis sur le marché.

Fin 2014, la Ministre flamande de l'Environnement, de la Nature et de l'Agriculture, Joke Schauvliege, l'APFACA et la fédération des automixeurs ont signé la nouvelle **convention aliments à basse teneur en nutriments** (l'accord a été prolongé jusqu'en 2019), confirmant ainsi leur volonté de miser davantage sur l'approche à la source. La nouvelle convention propose une réduction du pourcentage total en phosphore des aliments pour animaux (catégorie porces à l'engrais) de 0.47 à 0.45.

Comme mentionné plus haut ([4.1.2 Différents plans d'échantillonnage \(spécifiques\)](#)), le plan d'échantillonnage de l'APFACA contient des analyses de phosphore et de protéines. Les résultats sont présentés lors d'une réunion d'évaluation en présence de tous les partenaires. La réunion d'évaluation qui a lieu en 2014 s'est révélée très satisfaisante.

8 Export

8.1 L'embargo russe

En août 2014, l'AFSCA a convoqué une réunion d'urgence suite à l'**embargo russe** contre les produits agricoles. La Russie avait établi une liste de produits visés. Les aliments pour animaux n'étaient pas concernés par l'embargo, mais l'on craignait que tous les produits seraient à un moment donné confrontés à des problèmes à la frontière russe. En tant que stakeholder de la chaîne agroalimentaire, l'APFACA était également présente à la réunion. L'AFSCA y a donné un aperçu des secteurs les plus touchés (poires et viande). Le but consistait à trouver des marchés alternatifs. L'Agence n'a pas manqué de signaler que, dans la plupart des cas, les facteurs retardateurs se situent au sein du secteur ou du pays tiers même... Dans seulement 30 % des dossiers (soit 116 dossiers en cours), la balle serait dans le camp de l'AFSCA.

Selon nous, l'AFSCA devrait faire une priorité de la recherche de nouveaux marchés (pas les marchés les plus "faciles" mais les marchés "avec du potentiel"). De nombreux entretiens ont eu lieu à différents niveaux (AFSCA – organismes de promotion – Affaires étrangères – FIT). En général il s'agit, hélas, d'entretiens bilatéraux, mais pas d'actions coordonnées.

Suite à l'embargo, le groupe de pilotage de la Concertation de la Chaîne agroalimentaire s'est réuni en urgence pour évaluer l'exportation vers la Russie. Les exportations de l'industrie agroalimentaire vers la Russie sont estimées à 7 milliards d'euros. L'Europe doit assumer les conséquences de sa gestion géopolitique et prévoir les moyens financiers pour réparer les dommages.

8.2 Plan d'échantillonnage export

Il y a quelques années, l'APFACA a élaboré un plan d'échantillonnage Export, un plan sur mesure pour les exportateurs. Certains pays tiers imposent des exigences très spécifiques. Le plan d'échantillonnage export offre aux exportateurs des avantages en matière de frais d'analyse et tente d'assurer la fluidité dans les activités d'exportation.

En 2014, le plan d'échantillonnage export comprenait **4 volets**:

- 1) Volet (1): L'exportation d'aliments pour animaux et d'additifs d'origine animale en provenance de l'UE vers l'Union douanière
- 2) Volet (2): Certificat sanitaire pour aliments pour animaux destinés à l'importation dans la république de Macédoine
- 3) Volet (3): L'exportation d'aliments pour animaux de compagnie d'origine animale non en conserve/secs en provenance de l'UE vers l'Union douanière

- 4) Volet (4): L'exportation d'aliments pour animaux sans composant d'origine animale vers la Biélorussie (BY) et le Kazakhstan

A la fin du premier trimestre 2015, un **nouveau volet** a été ajouté: certificat sanitaire pour aliments pour animaux contenant des produits d'origine animale destinés à l'exportation vers l'Ukraine.

8.3 Activités d'exportation

En 2014, l'APFACA a participé (avec d'autres fédérations) à **différents groupes de travail** (collaboration, communication et priorités) mis en place par l'AFSCA. L'APFACA reçoit chaque mois un aperçu actualisé des différents dossiers en cours, 'nouveaux marchés'. Cet aperçu est consultable sur notre site web, sous la rubrique [Dossiers > Qualité > Exportation](#).

Outre les mises à jour mensuelles, **des entretiens bilatéraux** ont lieu entre l'AFSCA et l'APFACA, entretiens durant lesquels il est question de dossiers d'exportation particuliers ou du plan d'échantillonnage sectoriel Export. Un état des lieux est donné des exportations d'aliments pour animaux domestiques et animaux de compagnie. Le secteur est consulté dans le cadre de nouveaux modèles ou d'adaptations de modèles de certificat existants. Toutes les modifications en matière de certificats (et les recueils d'instruction accompagnants) sont transmis au Groupe de travail Export de l'APFACA.

Depuis janvier 2014, **les certificats** sont délivrés au niveau provincial. Le [site web de l'AFSCA](#) contient toutes les informations sur les certificats standards et sur les différents pays spécifiques (recueils d'instruction et des modèles de certificats).



9 Organisations

9.1 International

Depuis des années, l'APFACA cherche des opportunités de collaboration avec d'autres organisations internationales. Ainsi l'APFACA a conclu, à titre individuel, un accord avec *Verein für kontrollierte alternative Tierhaltungsformen (KAT)* et *Qualität und Sicherheit (QS)* en Allemagne (cf. [9.1.4 KAT](#) et [9.1.6 QS](#)). Ovocom asbl représente le standard belge pour la garantie de la sécurité des aliments pour animaux. Comme mentionné [avant](#), l'APFACA soutient la plate-forme de Concertation de la Filière Alimentation Animale (Ovocom asbl) dans la réalisation de ses objectifs, à savoir la reconnaissance à l'échelle internationale et ce à tous les niveaux: ISO, EFISC, FamiQS, AIC, Transport, ISO22.000, GAFTA, etc.

9.1.1 *SecureFeed*

L'APFACA suit de près les évolutions aux Pays-Bas, vu les nombreuses activités d'importation et d'exportation entre les deux pays. En général, la Belgique et les Pays-Bas travaillent ensemble pour réaliser du progrès, mais l'approche des deux pays est fondamentalement **différente**.



La Belgique mise essentiellement sur la sécurité alimentaire, sachant que ce thème est d'une importance cruciale, tant pour le secteur des aliments composés que pour les différents stakeholders de la chaîne alimentaire. Les Pays-Bas par contre ont opté pour plus d'autonomie en matière de sécurité alimentaire. Nevedi (l'organisation soeur de l'APFACA aux Pays-Bas) s'est donc délibérément abstenue de prendre part aux discussions sur la sécurité alimentaire. C'est au **GMP International** de jouer le rôle moteur dans les discussions concernant la sécurité alimentaire. Le GMP International a fait un choix stratégique en optant pour une approche internationale, mais a, d'après nous, lâché un peu la bride à l'échelle nationale.

Une série de contaminations et de problèmes de traçabilité (l'aflatoxine, la problématique de la viande de cheval) ont obligé les Pays-Bas à mettre en place une **task force voedselvertrouwen** (Confiance en l'alimentation). Le secteur laitier a mis sous pression le secteur néerlandais des aliments pour animaux en imposant des exigences supplémentaires. Ces exigences supplémentaires sont coordonnées par une **nouvelle structure**, baptisée **SecureFeed (2015)**. Les différences entre d'une part le GMP+ International complété par SecureFeed et d'autre part Ovocom-GMP complété par le plan sectoriel d'échantillonnage de l'APFACA sont minimales. De toute façon, ces différences ne devraient pas créer de barrières entre les deux pays. Au lieu de mettre l'accent sur ce qui distingue les deux systèmes l'un de l'autre, il vaudrait mieux regrouper les points forts des deux structures

pour que l'auréole BeNe puisse rayonner partout en Europe. Un groupe de travail commun s'en occupera.

9.1.2 NEVEDI



Le Comité permanent de Nevedi et de l'APFACA se sont réunis à plusieurs reprises. Les administrateurs ont souligné la nécessité d'une approche collaborative. La sécurité alimentaire (dont Nevedi ne s'occupe pas, malheureusement) et la durabilité sont deux thèmes qui demandent **une collaboration intense**. Il est normal que l'approche adoptée par chaque Etat membre est différente, puisque chaque pays a ses propres structures et son contexte spécifiques. Chaque pays devrait avoir la liberté de respecter les spécificités locales, sans pour autant porter atteinte aux activités commerciales et sans créer des frais insurmontables!

Prenons comme exemple le dossier "**durabilité**". Depuis 2015, l'achat de soja durable aux Pays-Bas est devenu une affaire individuelle, tandis que la Belgique reste convaincue que l'achat conjoint est préférable! Ici aussi, la raison doit l'emporter si l'on veut garantir une circulation fluide de marchandises entre les deux pays.

Nevedi et l'APFACA travaillent déjà de manière coordonnée sur différents fronts : échanges d'informations, préparations dans le cadre de dossiers européens, protocoles d'hygiène (grippe aviaire, DEP, ...), etc.

9.1.3 GMP+ International

La **collaboration** avec *GMP+ International* semble encore plus **complexe**. Bien que les points communs semblent ici plus évidents, une collaboration intense paraît difficile. Une collaboration efficace et fructueuse ne s'est pas encore mise en place.



Les deux organisations (Ovocom et GMP+ International) ont toutes les deux acquis beaucoup d'expérience. Des Country Notes, des protocoles d'importation, les flux connexes à traiter et les standards de durabilité empêchent des échanges commerciaux. Ici aussi, un groupe de travail se penchera sur le problème. L'objectif consiste à donner aux entreprises la possibilité de se conformer aux deux systèmes, sans audits supplémentaires et sans obligation de participation à des programmes de contrôle.

9.1.4 KAT



L'Allemagne applique un système de qualité spécifique pour les œufs : KAT, ou *Verein für kontrollierte alternative Tierhaltungsformen*. Depuis juillet 2012, il existe un **accord de reconnaissance mutuelle** entre l'APFACA et KAT.

Début 2015 l'accord a été prolongé après une évaluation positive. Consultez le site web de l'APFACA, sous la rubrique [Dossiers > Qualité > International](#) pour plus d'informations.

Grâce à cet accord, les fabricants d'aliments composés pour animaux Ovocom-GMP certifiés, affiliés de l'APFACA, ont la possibilité de participer de manière très simple au système KAT. L'organisme de certification reconnu par Ovocom-GMP réalise l'audit initial ainsi que l'audit annuel de certification (audit combiné). L'auditeur est tenu d'avoir préalablement suivi une **formation** organisée par l'APFACA.

En mars 2015, une formation a été organisée pour les auditeurs. Toutes les informations concernant la fréquence d'audit et les OCI / auditeurs autorisés à réaliser des audits, sont disponibles sur le site web de l'APFACA, sous la rubrique [Dossiers > Qualité > International](#). Vous y retrouvez également un aperçu des différentes étapes à suivre dans le cadre d'une certification KAT.

9.1.5 FEFAC

9.1.5.1 Groupes de travail

L'APFACA siège à l'Assemblée générale et au Conseil d'administration de l'European Feed Manufacturers' Federation (FEFAC), l'organisation coupole européenne. L'APFACA est également représentée dans les comités suivants:



- Feed Safety Management: réunions de concertation internationales sur la sécurité alimentaire, mycotoxine risk management, contrôle de dioxines, banque de données de contaminants et collaboration avec les autorités
- Animal Nutrition: nouvelles législations relatives aux aliments médicamenteux, la législation en général et l'étiquetage
- Sustainability (cf. [7.1.1.3 Sustainability Committee](#))
- Premix and mineral feed: additifs, préparations dangereuses et aliments diététiques
- Industrial compound feed production: marché du feed, contrats, biocarburants, approvisionnement en nutriments et commerce international

Outre les groupes de travail traditionnels, l'APFACA est également représentée dans **3 nouvelles Task Forces**, à savoir :

- **Task Force on environmental footprinting**

Cette Task Force soutiendra d'une part les activités déployées dans le cadre de la méthodologie 'environmental footprinting' et d'autre part la création d'une banque de données Life Cycle Analysis (LCA). La Task force prépare également le lancement d'un 'feedprint institute' qui s'occupera de l'entretien de la base de données feed LCA et du développement de la méthodologie.

- **Task Force on responsible supply**

Les membres de cette Task Force s'occuperont en premier lieu du suivi des activités réalisées par le groupe de travail Soja durable, du développement de critères essentiels pour le soja durable importé et ils veilleront à l'application de la feuille de route ("road map") pour l'approvisionnement en soja durable, élaborée par la FEFAC. Les membres donneront également des conseils en matière d'approvisionnement en protéines européennes durables.

- **Task Force on resource efficiency**

Cette Task Force participera d'abord à la concertation publique sur l'utilisation durable de phosphore, organisée par DG ENVI (date limite est fin novembre). Ensuite, la Task Force développera des indicateurs pour mesurer l'efficacité de l'utilisation des ressources, qui exprime la performance des aliments composés pour animaux et de l'industrie alimentaire en Europe (approche quantitative et qualitative).

9.1.6 QS

Depuis une dizaine d'année, l'APFACA entretient **une excellente collaboration** avec *Qualität und Sicherheit* (QS). La relation entre les deux organisations est basée sur une confiance mutuelle.

Un entretien a eu lieu entre l'APFACA / Ovocom et QS autour du thème de la '**sécurité alimentaire**'. Le premier point abordé était la **communication en situation de crise**. QS utilise une plate-forme digitale qui permet de présenter et d'archiver de manière très systématique toutes les données rassemblées et publiées sur un incident spécifique. Une telle plate-forme pourrait être mise en place en vue de permettre des échanges d'informations. Il existe actuellement un '*international crisis journal*', un moyen de communication entre les gestionnaires des différents schémas (Belgique, Pays-Bas, Royaume Uni, Allemagne).

L'APFACA a présenté l'approche du secteur belge : les **analyses des dangers**, le développement des plans d'échantillonnage. QS était impressionné par la systématique et l'étayage scientifique de notre système. Une première étape serait de comparer les analyses des dangers des deux systèmes.



QS – Ihr Prüfsystem
für Lebensmittel

9.2 National

9.2.1 ARMB & Maaldersvereniging

En 2014, l'APFACA a assumé (partiellement) le **secrétariat** de l'Association Royale des Meuniers Belges (ARMB). La représentation de l'ARMB au sein de la Fédération européenne *European Flour Millers (EFM)* et au sein de la Fédération de l'industrie alimentaire (FEVIA), l'élaboration d'un plan d'échantillonnage sectoriel pour meuniers, l'élaboration d'un contrat type pour l'achat de blé panifiable belge, le suivi de la législation, la communication et l'organisation de formations font partie du paquet des tâches.



Une première ébauche de l'actualisation du guide de l'autocontrôle pour les meuniers a été donnée. L'ARMB était également le fondateur de l'Institut Pain & Santé.

L'APFACA assume aussi les activités de gestion de l'Association des Meuniers. En 2014, l'initiative a été lancée d'organiser un premier entretien plus profond entre les 3 fédérations des meuniers.

9.2.2 BEPEFA



Depuis janvier 2015, l'APFACA assume le secrétariat de BEPEFA, l'Association des fabricants de petfood belges. L'Association compte actuellement 8 membres. De ce fait, l'APFACA représente désormais les aliments secs pour animaux de compagnie et les aliments humides. Un contrat de prestation de services a été mis en place, mais les deux parties veulent, à terme, intensifier leur **collaboration** et suivre une approche plus intégrée.

9.2.3 VEPEK

En 2014, beaucoup d'efforts ont été réalisés, e.a. sous la présidence de l'APFACA, pour éviter que les organisations intéressées ne quittent VEPEK (ou pour les convaincre de devenir à nouveau membres de VEPEK). L'objectif étant de recruter ensemble avec Belplume, **un secrétaire/coordonateur professionnel commun** et de sous-traiter l'administration, pour que la filière des volailles puisse réaliser plus de travail de fond. Malheureusement, 2 organisations n'ont pas voulu prendre en considération cette piste et ont décidé de retirer la prise, ce qui a eu comme conséquence la fin du fonctionnement de VEPEK.

Les dossiers dont VEPEK s'occupe encore sont le contrôle d'entrée des poulets de chair, le formulaire ICA, le Fonds sanitaire, la problématique des salmonelles, l'importation de produits de volailles en provenance d'Ukraine, la désinfection par la vapeur, l'abattage sans étourdissement, la grippe aviaire, le bien-être animal, etc.

9.2.4 Concertation de la Chaîne agroalimentaire

En 2012 ont démarré les réunions de concertation de la Chaîne agroalimentaire. Depuis lors, plusieurs nouvelles initiatives ont été lancées et de nouveaux groupes de travail ont vu le jour. La Concertation de la Chaîne agroalimentaire a mis en place cinq groupes de travail:

- Le secteur primaire: le Syndicat agricole (ABS), Boerenbond (BB) et la Fédération agricole wallonne (FWA)
- Les fournisseurs: l'APFACA
- La grande distribution: la Fédération belge de la distribution (Comeos)
- Le secteur de la transformation: la Fédération de l'industrie alimentaire (FEVIA)
- L'Union des entrepreneurs indépendants (UNIZO)

9.2.4.1 Groupe de travail Code de conduite

Le groupe de travail s'est penché sur l'élaboration d'un **Code de conduite**. Ce code a été actualisé plusieurs fois. En 2014, une nouvelle version a été soumise aux différents Conseils d'administration. Le code de conduite est disponible sur le site web de l'APFACA sous la rubrique [Dossiers > Société > Consultation de la Chaîne > Code de conduite](#). Le code a également été intégré dans le **Code européen de conduite**.

Ce qui est nouveau, c'est la mise en place d'une 'commission des plaintes'. La commission a traité 17 plaintes en 2014. La Concertation de la Chaîne agroalimentaire a opté pour une approche volontaire, contrairement à d'autres pays où un arbitre a été désigné.

9.2.4.2 Groupe de travail Valorisation de la qualité extralégale

L'idée de mettre en place un groupe de travail 'valorisation de la qualité extralégale' vient du **secteur de la viande bovine**. L'objectif est de placer la barre au même niveau pour tous les systèmes de qualité, et ce par le biais du principe du cahier des charges générique. D'une part, chaque exigence supplémentaire doit pouvoir être certifiée au sein du système de qualité ; d'autre part, chaque exigence supplémentaire donnera lieu à un prix plus élevé (surtout pour le fabricant primaire).

En 2014, le plan d'échantillonnage au niveau du producteur primaire a été subsidié par les 3 plus grands distributeurs. Tout est mis en oeuvre pour convaincre les *free riders* parmi les grands-distributeurs de participer au système.

9.2.4.3 Groupe de travail Développement durable



Au sein de la Concertation de la Chaîne agroalimentaire, le Groupe de travail Développement durable a pour ambition de rendre plus durable la Chaîne agroalimentaire. En juin 2013 fut lancé le projet **transition** (un projet de 2 ans qui se termine le 31 mai 2015). Le projet est subsidié par l'Agentschap

ondernemen dans le cadre de la nouvelle politique industrielle ViA. Ensemble avec l'*Instituut voor Landbouw- en Visserijonderzoek (ILVO)*, un plan d'action a été élaboré. Ce plan contient des actions à court et à long terme, des actions qui doivent permettre de progresser en matière de durabilité au sein de la chaîne.

Plusieurs étapes ont mené au **plan d'action**. D'abord, on a essayé de répondre à la question suivante : quelle est la situation en matière de durabilité au sein de la Chaîne agroalimentaire? Ensuite l'on a essayé de définir les objectifs à poursuivre. La troisième étape consistait à déterminer quelles actions concrètes devraient être entreprises pour réaliser ces objectifs et donc pour rendre la chaîne plus durable.

Outre les entreprises impliquées dans la chaîne, les consommateurs doivent également contribuer à l'édifice de la durabilité. La **communication et l'échange d'informations**, jouent un rôle très important. Le consommateur doit être activement impliqué de sorte que la Chaîne agroalimentaire et les produits fabriqués par la chaîne obtiennent le respect qu'ils méritent. Un bureau de communication spécialisé a été contacté pour examiner quel groupe cible atteindre en premier lieu et de quelle manière.

Le projet a prévu des subsides pour réaliser 4 projets pratiques durables, appelés **action labs**. Ces action labs mettent l'accent sur la chaîne dans sa totalité, visant une augmentation de la durabilité (concept de la transformation) de tous les maillons de la chaîne. 1 action lab est dirigé par un fabricant d'aliments composés et examine l'éventuelle utilisation de soja d'origine flamande dans les aliments pour porcs et l'effet du soja sur les porcs/la viande de porc.

9.2.4.4 Groupe de travail Viande bovine

Une étude comparative des différents cahiers des charges de qualité du secteur de la viande a été réalisée pour en retenir ensuite le dénominateur commun. Le résultat a donné lieu au **cahier générique viande bovine**. Ce cahier des charges est basé sur l'idée que chaque maillon de la chaîne assume sa responsabilité et réalise les contrôles comme convenu. Pour plus d'informations: [5.1 Cahier générique viande bovine](#).

9.2.4.5 Groupe de travail Viande porcine

La concertation de la chaîne a mis en place un autre groupe de travail : le 'groupe de travail viande porcine' qui se penche sur les **thèmes suivants** : l'indice du prix de la viande porcine, un cahier des charges générique viande porcine, la définition d'un niveau de marché belge et finalement le financement d'un système d'enregistrement de données relatives aux antibiotiques utilisées (pour toutes les espèces animales). Les objectifs de ce groupe de travail sont donc similaires à ceux du groupe de travail viande bovine.

9.2.5 SALV

Le *Strategische Adviesraad voor Landbouw en Visserij (SALV)* est une entité du [Département flamand de l'Agriculture et de la Pêche](#). Le SALV est un organe consultatif auprès du Gouvernement et du Parlement flamands, qui donne conseil en matière de réglementation (relative à l'agriculture et à la pêche) dans le sens large du mot. Les conseils sont établis lors des réunions de groupes de travail, réunions dans lesquels sont représentés les intéressés du secteur qui siègent au SALV.



En 2014, SALV a rendu son 100^{ième} avis. Il s'agissait du *VLAREM-train 2013*. Le SALV ne se limite pas aux conseils relatifs à l'agriculture et à la pêche, mais donne également des conseils en matière de bien-être animal, de climat, d'économie et de nature. Consultez le [site web du SALV](#) pour plus d'informations.

En 2015, le SALV se penche sur la **note de politique 'Agriculture, Pêche et politique de l'agriculture 2014-2019'** de la Ministre Joke Schauvliege. Cette note politique a été présentée en 2014 par la Ministre et début 2015 au SALV. La note contient la vision du cabinet. La Ministre accorde une grande importance à la **durabilité** et **au fonctionnement de la chaîne**. Deux thèmes importants auxquels l'APFACA a dédié un grand nombre d'initiatives. Le plan d'action, qui couvre une période de 5 ans, contient un certain nombre d'objectifs: une gestion d'entreprise durable, mettre la Chaîne agroalimentaire en avant à l'échelle internationale et en Flandre, innovation et recherches, les autorités publiques comme partenaires de la chaîne et soutien.

9.2.6 VCM

Le *Vlaams Coördinatiecentrum voor Mestverwerking (VCM)* est le point de contact central pour toutes les informations concernant le **traitement du lisier** en Flandre. VCM fournit des informations, des conseils et/ou accompagne les entreprises. VCM joue également un rôle d'intermédiaire entre les autorités publiques et l'industrie. Des entretiens thématiques sont organisés durant lesquels sont abordés des sujets comme l'aménagement du territoire, le décret lisier, etc. VCM offre également de l'aide dans le cadre de nouveaux projets de valorisation de nutriments. Les connaissances ainsi acquises sont partagées avec les affiliés.



VCM a été créé en 1996 à l'initiative de la province Flandre occidentale. L'APFACA était impliquée dès le début et a assumé la vice-présidence depuis 2013. Depuis avril 2015, l'APFACA en assume la **présidence**.

9.2.7 VILT



L'APFACA est co-fondateur de VILT asbl et soutient financièrement les activités du Centre d'information flamand. L'APFACA siège au Conseil d'administration, qui donne régulièrement un aperçu des activités en cours et des réalisations ([Veldverkenners](#), [VILT TeeVee](#), etc.).

10 Formations

10.1 Achat et contrats

Après la crise de l'aflatoxine de début 2013, il était devenu clair que beaucoup d'acheteurs n'étaient pas suffisamment familiarisés avec les "contrats d'achat". L'APFACA, la Chambre syndicale pour le Commerce d'importation et d'exportation de graines, grains, aliments, semences et céréales (IMEXGRA) et l'Association professionnelle de négociants en céréales et autres produits agricoles (Synagra) ont alors pris l'initiative d'organiser **un cycle de formations**. Les formations veulent en premier lieu donner une meilleure compréhension en matière de contrats d'achat courants de matières premières. Les différents contrats existants sont également comparés (les points positifs et négatifs mis en évidence). L'objectif est de déterminer quelles exigences supplémentaires doivent être ajoutées en vue d'offrir de meilleures garanties aux acheteurs.

10.2 Explosion des poussières

L'APFACA a également investi dans le développement d'un **outil de calcul GEX** qui permet de calculer le risque externe d'une entreprise suite à une explosion des poussières ou un incendie. L'outil de calcul est reconnu par le *Departement Leefmilieu, Natuur en Energie (LNE)* et a été appliqué dans plusieurs dossiers concrets dans le cadre d'une demande de permis d'environnement. L'outil permet au fabricant de faire les calculs lui-même sans devoir faire appel à un conseiller (et sans devoir payer de grandes sommes d'argent). Vous retrouvez plus d'informations sous [7.2.1 Explosion des poussières](#).

L'APFACA assiste ses affiliés dans l'application de GEX. La première étape est **une formation**, durant laquelle la théorie sous-jacente est expliquée et l'outil présenté. Ensuite, c'est au fabricant de se lancer.

Au moment où le fabricant est déjà bien avancé dans les préparations, il est invité pour une première **session d'accompagnement**, session durant laquelle le fabricant recevra des conseils et peut poser des questions. Une fois l'étude achevée, le résultat sera évalué lors d'une seconde session d'accompagnement, avant de le soumettre à l'administration. Les sessions d'accompagnement sont gratuites pour les affiliés qui ont acheté l'outil de calcul GEX. L'année dernière l'APFACA a organisé plusieurs sessions.

10.3 Sécurité au travail

Le programme de formation 2014 de l'APFACA contient une formation **sécurité au travail (sensibilisation) pour ouvriers**. Cette formation est organisée en collaboration avec Provikmo/Vekmo et peut, si le fabricant (membre) le souhaite, avoir lieu dans l'entreprise même.

Différents sujets sont abordés : les dangers liés aux silos et le travail avec des tiers. L'accent est mis sur le risque d'explosion des poussières et d'incendie. Dans une première partie, les dangers et les éventuelles conséquences pour le secteur des aliments composés sont illustrés à l'aide d'exemples concrets (films et photos). Ensuite, la théorie sur l'origine de l'explosion des poussières est expliquée et pour finir, les mesures de prévention sont examinées. Tout est présenté de manière pratique. Si la formation est organisée au sein de l'entreprise même, l'instructeur accompagne les participants dans l'usine après la partie théorique de la formation en vue d'illustrer les règles de la **théorie dans le contexte pratique de l'entreprise**.

Plusieurs affiliés de l'APFACA ont organisé dans le second semestre de 2014 une session pour les membres de leur personnel. Les réactions étaient très positives: "formation très pratique et avec un grand impact". La formation organisée pour les employés a également été évaluée positivement.

L'APFACA met à disposition un **Manuel 'Sécurité au travail dans le secteur des aliments composés pour animaux'**. Le manuel, publié en 2009, a été conçu spécifiquement pour le secteur, (cf. [6.2 Sécurité au travail](#)). La législation ayant subi un certain nombre de modifications depuis cette date, le manuel a été récemment actualisé. Pour plus d'informations, consultez la rubrique [Publications](#) sur le site web de l'APFACA.

11 Recherches scientifiques

11.1 Projet insectes

Thomas More Hogeschool, KULeuven et l'Université de Gand ont obtenu du soutien financier auprès de l'Agentschap voor Innovatie door Wetenschap en Technologie (IWT) pour un **projet TETRA** dont l'objectif est d'examiner l'utilisation de la mouche soldat noire comme source protéique dans l'alimentation pour volailles.

L'utilisation de la mouche soldat noire dans l'alimentation animale peut être complémentaire aux sources de protéines existantes, ce qui permettrait de réduire la dépendance des importations de protéines. De plus, il est possible d'élever des insectes sur des co-produits organiques, ce qui permet de valoriser au mieux ces derniers. Les insectes semblent avoir un bon profil en acides aminés.

L'APFACA est un membre actif du groupe. Notre tâche consiste à donner des conseils concernant les essais mis en place et à fournir des informations sur la législation relative à l'utilisation d'insectes dans les aliments pour animaux.



11.2 Projet soja

Le projet de recherche sur le soja de l'*Instituut voor Landbouw- en Visserijonderzoek (ILVO)* a l'ambition de mettre au point les techniques de culture d'un certain nombre de **variétés très précoces de soja qui sont cultivées en Flandre**. L'APFACA soutient ce projet dans le cadre de son [Plan d'action Sources protéiques alternatives](#).

En 2012 et en 2013, des essais visant à tester les différentes techniques pour la culture de variétés ultra-précoces ou précoces de soja ont été organisés à trois endroits différents en Flandre. Les résultats démontrent que cette culture a du potentiel, mais il reste un certain nombre d'obstacles à éliminer avant de pouvoir mettre en place ces cultures. Un projet IWT-LA de 4 ans a pour objectif de trouver des solutions. Le projet vise à examiner quelles variétés de soja peuvent être cultivées en Belgique, et quelles sont les techniques de culture les plus efficaces. Outre l'ensemencement des différentes variétés, les chercheurs essaient de déterminer quels sont les herbicides les plus efficaces en Belgique, quels produits inoculants doivent être utilisés et dans quelle dose pour obtenir une bonne inoculation, quelles variétés résistent au froid et quelle est la teneur en huiles et protéines des différentes variétés.



L'APFACA siège avec Agrifirm, Alpro, AVEVE, Boerenbond et Colruyt dans la Commission des utilisateurs. Ceci implique que tous les résultats sont mis à notre disposition et que nous pouvons gérer le déroulement du projet.

11.3 ILVO – Groupe d'utilisateurs poids optimal d'abattage



Le projet 'détermination du poids d'abattage optimal d'un point de vue micro-économique pour les porcs d'engraissement' est coordonné par l'*Instituut voor Landbouw- en Visserijonderzoek (ILVO)*. L'objectif est de développer un modèle d'optimisation qui permet de calculer le poids économiquement optimal d'abattage d'un porc belge moyen, en tenant compte des circonstances de

marché actuelles. Le but est également d'offrir à chaque éleveur de porcs un instrument sur mesure lui permettant de **calculer le poids économiquement optimal d'abattage**, en fonction des circonstances de marché actuelles et en fonction de la spécificité de l'entreprise.

Pour réaliser cet objectif, il faut disposer de suffisamment de connaissances techniques sur l'évolution de la croissance, la prise alimentaire, la mortalité et la composition corporelle des porcs lors de la période d'engraissement. Ces informations ne sont pas encore disponibles pour la phase de 100 à 130 kg. Ces informations seront évidemment différentes pour les verrats, les castrats, les cochettes et les porcs traités à l'Improvac. En bref, les chercheurs veulent trouver une réponse aux questions suivantes :

- Comment évolue la croissance, la conversion alimentaire et la mortalité des castrats, cochettes, verrats et verrats vaccinés contre l'odeur de verroat entre 100 et 130 kg?
- Comment évolue la composition corporelle de porcins entre 100 et 130 kg?
- Comment évolue la qualité intrinsèque de la viande de porcins entre 100 et 130 kg?
- Comment la livraison de porcs d'un poids inférieur ou supérieur à un poids spécifique d'abattage est récompensée/pénalisée?
- Comment peut-on adapter les courbes techniques à la spécificité de l'entreprise?
- Comment évolue le poids optimal d'abattage en cas de fluctuations de prix d'aliments, de porcelets ou de prix de porcins?
- De quel niveau de flexibilité une entreprise doit-elle faire preuve, pour pouvoir faire varier le poids d'abattage?

L'optimisation du poids d'abattage peut avoir une grande influence sur la rentabilité des élevages porcins, qui sont sous pression depuis longtemps. Les marges économiques très limitées au sein de l'élevage porcine ont pour conséquence que la moindre variation au niveau des prestations techniques sous-jacentes risque d'avoir un effet substantiel sur le résultat final économique de l'entreprise.

11.4 Projet de rétention

L'APFACA, Boerenbond, ABS et la Banque de lisier ont élaboré un plan d'action conjoint basé sur 3 pistes en vue d'attaquer le problème du lisier chez les porcins. Une des pistes consiste à déterminer le taux de rétention de N et de P par le porc. En 2013, ILVO avait conseillé aux membres du groupe de se joindre au projet 'détermination du poids d'abattage optimal d'un point de vue micro-économique pour les porcs d'engraissement' (cf. [11.3 ILVO – Groupe de travail poids optimal d'abattage](#)), parce que ce projet détermine le taux de rétention de 120 porcins. La description du projet ne mentionnait pas que les animaux recevraient une alimentation très riche sur base de laquelle les valeurs maximales de rétention seraient déterminées. Les valeurs ainsi obtenues n'étaient donc pas les chiffres courants pour un porc moyen. La Banque du lisier n'a par conséquent pas voulu accepter les valeurs de rétention ainsi obtenues. Les différents participants ont alors décidé d'abattre encore 72 autres porcins qui avaient reçu un **aliment courant**. Le taux de rétention de N et de P de 6 cochettes, 6 verrats, 6 castrats et 6 porcs traités à l'Improvac a été à chaque fois déterminé pour un poids d'abattage de respectivement 105 kg, 115 kg et 130 kg. Ce dernier essai supplémentaire a été entamé en 2014 et les résultats sont attendus dans le courant du premier semestre 2015.

11.5 Projet Résidus

L'APFACA est membre du groupe d'utilisateurs du projet CROSSCONTAM, un projet initié par le Service public fédéral Santé publique, Sécurité de la chaîne alimentaire et Environnement, dont la mission est d'examiner l'effet des concentrations basses en antibiotiques (résidus) sur le développement de **la résistance** chez l'animal vis-à-vis des antibiotiques.

Le point de départ est la contamination croisée inévitable (teneurs limitées) à la suite de la production ou de l'utilisation d'aliments médicamenteux. Les conclusions sont toutefois analogues en cas de teneurs limitées en AB, après l'administration de médicaments au niveau de l'élevage par le biais de l'eau de boisson ou de l'alimentation (post-mixing). Le projet tente également de déterminer l'**impact de la contamination croisée** sur le développement de la résistance .

Ce qui est déjà sûr, c'est que l'introduction, depuis le 1/1/2014, de techniques comme les **mélangeurs en fin de ligne de production** et **les systèmes de dosage de précision** dans les entreprises de fabrication d'aliments composés, a joué un rôle **positif**. Reste encore la contamination croisée au moment du transport et chez l'éleveur (stockage d'aliments médicamenteux, les résidus dans les systèmes d'alimentation, etc.).

Belpork/Certus a également été confronté à des résidus de substances actives retrouvées dans des carcasses et dans la viande de porc. Plusieurs causes possibles ont été avancées, parmi lesquelles une gestion défectueuse au niveau de l'élevage porc. Les abattoirs ont donné un signal clair : le **contrôle de sortie** au niveau de l'éleveur porc et le contrôle d'entrée au niveau des abattoirs est nécessaire pour inciter le fournisseur des porcs à devenir plus "conscientieux" quant à l'utilisation de médicaments et quant aux temps d'attente. Des tests salivaires, urinaires, sanguins – à développer

en concertation avec ILVO – doivent être mis au point. Ces tests s'appliquent sur des porcs vivants et permettent de donner une indication d'éventuels problèmes qui pourraient survenir après l'abattage.

12 Technique & innovation



Erik Hoeven est conseiller en gestion des dossiers techniques et scientifiques. Erik s'occupe de différents dossiers, comme les aliments médicamenteux (prescription électronique, appareil de dosage de précision), exportation, santé animale, le Fonds d'intervention salmonelles et la législation. Il représente l'APFACA régulièrement auprès de VLAM, Vepek, Belplume, VNA, l'AFSCA et s'occupe d'Eufetec et de l'ARMB.

12.1 Système de dosage de précision

Le système de dosage de précision est une des deux mesures de maîtrise/techniques permettant de minimaliser la contamination croisée après la production des aliments médicamenteux (en première instance à base d'antibiotiques), prévues dans le cadre de la [Convention aliments médicamenteux](#). Le système exclut **toute contamination croisée** due au transport d'aliments médicamenteux.

Le système en est déjà à sa **3^{ième} génération**, les appareils ont été développés en collaboration avec la société Bascules Robbe (une solution a été trouvée pour le hardware et le logiciel). Certains défis majeurs subsistent, comme obtenir une bonne homogénéité pour certains prémélanges.



12.2 Prescription électronique

En 2014, les ministres compétents ont reconnu officiellement l'APFACA en tant que **prestataire de services** pour la rédaction de prescriptions d'aliments médicamenteux. Cette reconnaissance est confirmée par l'Arrêté royal relatif aux aliments médicamenteux du 21 décembre 2006.

Afin de créer une base plus large pour l'ordonnance électronique, l'APFACA a demandé à AMS (*Advanced Management Software*) de développer une application tablette et smartphone pour les différents systèmes d'exploitation. Début 2015, l'APFACA a organisé trois démos: **(1)** pour les autorités publiques (SPF Santé publique, AFSCA et l'AFMPS), **(2)** pour les fabricants d'aliments médicamenteux **(3)** pour les vétérinaires.

En avril 2015, l'application a été reconnue comme **projet pilote** (en attendant la reconnaissance définitive des ministres compétents). Après cette date les vétérinaires et les fabricants peuvent

effectivement commencer à appliquer le système. Pour plus d'informations, rendez-vous sur le site web de l'APFACA, sous la rubrique [Dossiers > Technique > Ordonnance électronique](#).

Le fait de pouvoir exporter les données des ordonnances vers Excel et de pouvoir les utiliser dans des systèmes de collecte de données, est un grand pas en avant. Une bonne nouvelle c'est qu'il n'est plus nécessaire d'investir dans l'achat d'un PDA.

12.3 Aliments médicamenteux

12.3.1 Convention zinc

Depuis septembre 2013, l'autorisation temporaire d'utilisation de 4 prémélanges médicamenteux à base d'oxyde de zinc (ZnO) a été confirmée. La fabrication d'aliments médicamenteux pour porcelets à base d'oxyde de zinc (2000 / 2500 ppm Zn) est désormais autorisée sur ordonnance vétérinaire dans le cadre de **la problématique du sevrage**. Dans le cadre de la convention concernant les Aliments médicamenteux, ces aliments médicamenteux peuvent encore être fabriqués dans le mélangeur principal (compte tenu des mesures de maîtrise).

En même temps, l'APFACA a pris l'initiative de conclure une convention (et ce pour des motifs environnementaux) avec les Ministres de la Santé publique et de l'Agriculture. L'objectif étant de réduire sur une base volontaire la teneur en zinc (110 ppm au max au lieu de 150 ppm au max.) des aliments destinés aux porcs d'engraissement (> 23 kg). Plus de 80 fabricants Belges et Néerlandais qui fabriquent ce type d'aliments pour porcs, ont signé la convention. Toutes ces entreprises participent également à un plan d'échantillonnage spécifique (cf. [4.1.2 Différents plans d'échantillonnage \(spécifiques\)](#)).

Fin octobre 2014, la convention Zinc a été évaluée positivement par l'APFACA et le SPF Santé publique. Les résultats du plan sectoriel d'échantillonnage (95% des échantillons analysés en 2014 avec résultat conforme (à condition de soustraire l'erreur analytique de mesure)), les résultats des analyses réalisées par l'AFSCA (100% conformité), sont la conséquence d'un suivi méticuleux. L'APFACA a été félicitée pour son **suivi méticuleux** de la convention et pour les actions entreprises en vue de sensibiliser les fabricants localisés en Belgique ou à l'étranger (mettant sur le marché belge des aliments pour porcs d'engraissement).

Faire **une estimation de la teneur en zinc des matières premières** est un vrai processus d'apprentissage et reste donc un point d'attention. Vu les résultats positifs et en tenant compte de l'opinion récente de l'EFSA (opinion qui confirme que la teneur en zinc utilisée comme additif pourrait être réduite jusqu'à 100 ppm - au lieu de la norme légale actuelle de 150 ppm - dans les aliments pour porcs d'engraissement), le SPF a voulu adapter la norme proposée par la convention (**100 ppm au lieu de 110 ppm, norme proposé par la convention**). Finalement, il a été décidé de ne pas encore modifier la teneur max. en 2015.

12.3.2 Enquête



Depuis l'année de production 2009, l'APFACA rassemble des **données détaillées sur la production de prémélanges médicamenteux (MF)** et sur **les prémélanges médicamenteux et des substances actives utilisées**. En 2014 et 2015, les chiffres pour 2013 et 2014 ont été rassemblés et traités.

Les aliments médicamenteux fabriqués en Belgique sont surtout destinés à l'alimentation des porcs et plus précisément à l'alimentation des porcelets. Moins de 4% des aliments pour porcs fabriqués en Belgique contient des antibiotiques (ordonnance vétérinaire) et moins de 2% sont des aliments médicamenteux pour vermifuger. En 2014, nous avons enregistré une remarquable progression de l'utilisation des aliments médicamenteux à base de ZnO pour porcelets.

Sur base des données disponibles, l'APFACA a rédigé **31 rapports** (31 fabricants) qui montrent l'évolution de la production d'aliments médicamenteux à travers les années 2009–2011–2013. Début 2015, tous les rapports ont été transmis aux fabricants concernés. Les rapports n'esquissent pas seulement l'évolution des différents types d'aliments médicamenteux pour porcs (répartis en 2 catégories, à savoir porcelets et autres porcins), mais donnent aussi un aperçu de l'évolution de la part des aliments médicamenteux pour porcs (par type et par catégorie).

On distingue plusieurs "types": **(1)** antibiotiques, **(2)** aliments pour vermifuger et **(3)** ZnO. Les fabricants concernés ont ensuite été invités pour une réunion plénière d'information, le 26/03/15. Les fabricants qui ont participé à la réunion (une dizaine) ont confirmé leur appréciation pour les rapports, ils ont demandé d'intégrer également les chiffres pour 2014 dans le rapport.

12.4 Feed Design Lab



Le 4 avril 2014 a eu lieu l'inauguration officielle du Feed Design Lab (FDL), un projet réalisé en étroite collaboration avec l'APFACA. Le centre de formation et d'innovation n'est pas resté les bras croisés l'année dernière. A ce jour, **60 partenaires** soutiennent l'initiative ! En janvier 2015 Prof. Mia Eeckhout a été élue comme **nouveau président** à la tête du lab. Elle reprend le flambeau d'Yvan Dejaegher, après un mandat de 3 ans. FDL a très vite suscité la curiosité de différentes fédérations. Le centre de recherche reçoit régulièrement des délégations de visiteurs, comme les journalistes agricoles européens, ILVO et Boerenbond.

L'année dernière, le laboratoire a lancé une gamme d'activités différentes, dont l'objectif consiste toujours à améliorer et à innover les aliments pour animaux, en utilisant des facilités technologiques avancées. FDL s'est également engagé dans plusieurs projets, comme l'utilisation des algues dans les aliments pour animaux. En mars 2015, FDL a organisé un symposium dédié au thème « l'entreprise de fabrication d'aliments pour animaux de 2025 ». La **formation sur les technologies de procédés** a également été très appréciée. Cette formation fournit les connaissances de base en matière de technologie de procédés : les machines utilisées pour la production d'aliments composés, les exigences technologiques, la consommation énergétique, la production (plusieurs charges), le processus de broyage, le processus de mélange, la production de pellets, l'hygiène, le refroidissement, les différentes étapes dans le processus de production etc.

FDL a organisé **un voyage d'étude en Suisse**, avec au programme une visite de l'entreprise UFA (la plus grande entreprise d'aliments composés en Suisse), Bühler et le plus grand site mondial de production de DSM.

13 Voyage d'étude en Chine

En mars 2015, l'APFACA a organisé un voyage d'étude en Chine. Ce voyage était placé sous le signe de la recherche d'opportunités **d'exportation d'aliments pour animaux et de viande de porc vers la Chine**.

Au programme, un grand nombre de **visites de travail**:

- Des entreprises de fabrication d'aliments composés (COFCO et De Heus)
- Une entreprise de prémélanges (Nuscience)
- Un abattoir de porcs
- Une entreprise de transformation de viande (COFCO MEAT)
- Un élevage de porcs (3.000 truies)
- Un élevage de poules pondeuses (500.000 volailles)

En collaboration avec la Province de la Flandre orientale, des entretiens B2B ont été organisés avec des partenaires locaux. Les membres de la délégation de l'APFACA ont eu l'occasion d'y présenter leurs activités.

La délégation était également invitée à l'ambassade de Pékin, où ils ont souligné l'importance – à la lumière de la mission du Roi en juin 2015 – de prendre les dispositions nécessaires en vue de faciliter l'exportation vers la Chine. Il est très important de collaborer non seulement au sein de chaque maillon, mais également au niveau de la chaîne!

